

PROGRAMME D' ACTIONS 2013-2016

AGENDA 21 DE GRAND COGNAC



Ici commence demain

ÉDITO



Madame, Monsieur,

Construire un Agenda 21, c'est d'abord prendre le temps de se poser les bonnes questions. Que faisons-nous aujourd'hui pour demain ? Quel est l'avenir de notre territoire ? De quoi dépend notre qualité de vie ? Quel héritage laisserons-nous derrière nous ?

Ce premier programme de l'Agenda 21 de Grand Cognac comporte 48 actions. C'est le résultat de 2 ans d'échanges et de débats organisés dans les communes du territoire. Plus de 175 volontaires - habitants, représentants associatifs, élus, entrepreneurs, agents territoriaux - se sont prêtés à l'exercice difficile de penser globalement nos actions locales dans le cadre d'ateliers participatifs.

Toutes les propositions n'ont pas été retenues mais elles ont toutes été entendues. Ce premier plan d'actions est prévu pour 3 ans. Nous l'avons voulu pragmatique et réaliste. Son suivi et son évaluation réguliers, facteurs de progrès et de transparence, nous permettront d'envisager les suites qui pourront lui être données, toujours dans l'esprit participatif qui a présidé à sa mise en place.

Gustave Le Bon écrivait : *Nos actes ne sont éphémères qu'en apparence. Leurs répercussions se prolongent parfois pendant des siècles. La vie du présent tisse celle de l'avenir.* Ce document fixe une première trame de notre devenir et place l'habitant au cœur de l'écheveau, car le développement durable c'est d'abord une affaire d'hommes et de femmes qui vivent, qui travaillent, qui entreprennent dans un espace partagé et ouvert sur le monde.

Chacun d'entre nous est concerné. Cet Agenda 21 est un engagement collectif dont la valeur s'établira à l'aune du bien-vivre ensemble et de l'héritage que nous léguerons à ceux et celles qui nous suivront.

Robert RICHARD,
Président de Grand Cognac



Marie-Paule GUILLOTON,
Vice-Présidente en charge de la
Commission Environnement
et cadre de vie,
Elue coordinatrice de
l'Agenda 21
de Grand Cognac

• **Pourquoi avoir décidé de lancer un Agenda 21 à l'échelle de la Communauté de communes ?**

C'est une volonté politique qui a émergé lors des dernières élections communautaires. L'Agenda 21 est un outil à disposition pour s'emparer du développement durable. Nous l'avons saisi. C'est une démarche volontaire et nécessaire comprise partout pour répondre d'une même voix aux grands enjeux d'aujourd'hui face à la dégradation de notre planète.

• **Comment les élus des communes ont-ils été sensibilisés à la démarche ? Comment s'est construite la démarche participative ?**

C'est l'embauche d'un chargé de mission Agenda 21 à la Communauté de communes et sa venue dans chacun des conseils municipaux du territoire qui a permis de sensibiliser les élus. Bien sûr il y a des communes qui étaient déjà impliquées dans le développement durable mais toutes n'avaient pas le même niveau d'information ni même d'engagement.

La mise en place des groupes de travail sur les communes a été un challenge im-

portant, parfois lourd à organiser et gourmand en temps. Mais cela a été un des éléments de réussite. La méthode participative utilisée a mis les gens en confiance. Il y a eu une totale liberté de parole. Cela a participé à l'éveil citoyen. C'est fondamental. On est toujours plus intelligent à plusieurs que tout seul.

• **Vous êtes maire d'Ars, où vous avez déjà réalisé un Agenda 21 communal. Quelles conclusions tirez-vous de cette première expérience et vous a-t-elle servi dans la conduite du dossier Agenda 21 de Grand Cognac ?**

Sur Ars, je me suis sentie un peu seule. Il y a eu une bonne participation des élus et des particuliers, mais faire un Agenda 21 pour une petite commune c'est une vraie difficulté, car il faut trouver des ressources que nous n'avons pas forcément.

Sur la commune, c'est surtout porté par un ou deux élus, tandis qu'à la Communauté de communes, c'est intégré dans les commissions et dans les services. C'est plus pratique. Ne serait-ce que par les ressources humaines à disposition.

• **Dans le cadre de l'Agenda 21 de Grand Cognac, vous avez été accompagnés par l'IFREE, institut spécialisé dans les démarches participatives. Quel bilan tirez-vous de cet accompagnement ?**

L'accompagnement de l'IFREE dans l'animation des débats participatifs était indispensable. Cet institut

dispose d'un savoir-faire reconnu. Sur la soixantaine de réunions organisées sur le territoire, 7 ou 8 d'entre elles ont été co-animées par l'IFREE dans le cadre d'une formation-action de transmission de compétences vers notre chargé de mission. Cette approche a apporté de la cohérence à la démarche.

• **Comment le résultat des débats citoyens organisés pendant 2 ans sur le territoire a-t-il été reçu par les élus communautaires ? Quelles sont les principales priorités qui s'en dégagent ?**

Le Conseil communautaire a compris tout le travail qui a été fait. Les élus se sont impliqués dans la démarche. Le travail réalisé a été généralement apprécié.

Je n'ai pas envie de parler de priorités, car chaque action mérite un regard d'un même niveau d'intérêt. Il y a des passerelles à faire entre les actions. L'Agenda 21, c'est une prise en compte globale.

• **Cet Agenda 21 intercommunal peut-il permettre à d'autres communes du territoire de s'engager en faveur du développement durable ?**

C'est l'action 47 *Coopérer avec les communes pour la mise en place d'une politique de développement durable cohérente et partagée*. Grand Cognac a une mission, celle d'apporter, soit à la demande des élus municipaux soit de sa propre initiative, un savoir-faire pour les accompagner dans la mise en place d'actions en identifiant quelles sont les forces locales. Il s'agit d'un accompagnement au sens intellec-

tuel du terme pour se poser les vraies questions. C'est de la réflexion que naît l'envie de faire.

• **La démarche participative s'achève-t-elle avec l'édition de ce premier programme d'actions ? Les groupes d'acteurs locaux (GRAL) seront-ils également impliqués dans la mise en œuvre et l'évaluation de l'Agenda 21 ? Envisagez-vous un nouvel appel à participation ?**

Nous allons mettre en place un comité de suivi et d'évaluation en demandant à des volontaires issus des GRAL d'y participer. Il faut que nous maintenions le lien avec ces groupes. Nous savons bien que cela risque d'être distendu, car il y a des délais nécessaires à la mise en œuvre. Mais il y aura plusieurs réunions par an.

La semaine du développement durable pourrait être un moment de rassemblement des GRAL et du public. Nous y réfléchissons. Il y a un besoin de la part des citoyens. Avec la démarche participative, nous avons semé quelque chose qu'il convient d'alimenter.

• **Qu'attendez-vous d'une labellisation Agenda 21 ? Est-ce un moyen de reconnaissance par le public ? Est-ce un moyen de convaincre plus largement des acteurs locaux de s'engager ou encore d'obtenir des moyens financiers supplémentaires ?**

Oui, c'est une reconnaissance. Il faut gagner ses lettres de noblesse et la labellisation en est une. C'est aussi une récompense pour le travail accompli et un moyen d'obtenir

des ressources financières supplémentaires. Est-ce un moyen de convaincre plus largement les acteurs locaux ? Pas forcément. Aujourd'hui on a une abondance de signes de reconnaissance et on en perd parfois le sens. La mise en œuvre des actions crédibilisera l'Agenda 21 auprès des citoyens.

• **Quelle est la durée de mise en œuvre de ce premier programme d'actions ?**

3 ans. A terme, on fera le point pour observer ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné, la progression et pourquoi pas l'anticipation. Certains dossiers nécessitent des délais plus longs, peut-être que pour certains, une échéance à 5 ans est plus pertinente. L'Agenda 21 est un travail de fond qu'il faut sans cesse remettre à l'ouvrage.

• **Quels sont les prochains grands rendez-vous de l'Agenda 21 de Grand Cognac ?**

Nous souhaitons imaginer une grande fête du développement durable, lors de laquelle seront organisées des rencontres entre habitants sur le territoire intercommunal. Nous voulons également créer des temps de rencontre sur 2013 et les années à venir pour cultiver la relation avec les membres des GRAL et les habitants du territoire, afin de se donner une chance de faire de notre Agenda 21 une démarche participative pérenne.



SOMMAIRE

- 8 Décliner localement les principes du développement durable
- 12 L'Agenda 21, un outil stratégique pour l'action
- 13 Regard d'expert : M. Hortolan, Président de l'IFREE (Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement)
- 14 Grand Cognac et Ville de Cognac : 2 Agendas 21 articulés
- 16 Le plan d'actions Agenda 21
- 18 AXE 1 : Agir pour un mieux-vivre ensemble sur le territoire
- 24 AXE 2 : Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants
- 36 AXE 3 : Accompagner les habitants en répondant à leurs besoins et ceux des générations futures
- 48 AXE 4 : Renforcer l'identité et l'attractivité du Cognaçais
- 58 AXE 5 : Vers une Communauté de communes exemplaire
- 78 Le recueil d'idées
- 82 Mot de conclusion de Madame Guilloton
- 84 Lexique

DÉCLINER LOCALEMENT LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

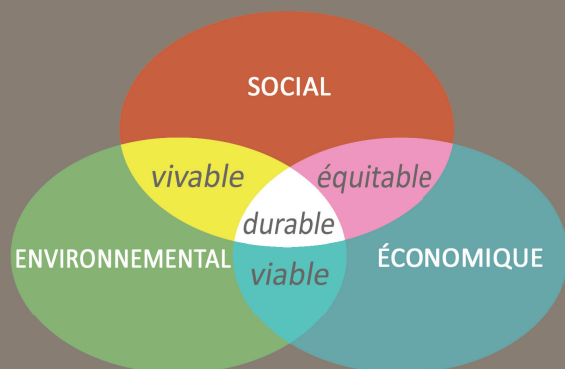
Un Agenda 21 local : c'est quoi et pourquoi ?

Les constats posés sur l'état de notre planète à la fin du XX^e siècle ont amené 173 chefs d'Etat et de gouvernements, réunis en 1992 lors du **Sommet de la Terre à Rio de Janeiro**, à s'engager en faveur d'un nouveau mode de développement, à la fois plus respectueux de l'environnement, plus socialement équitable, plus économiquement viable et territorialement équilibré. Définis par **Gro Harlem BRUNDTLAND** cinq ans plus tôt, les fondements du développement durable devenaient ainsi la ligne conductrice de politiques globales à reconsidérer.

Ces principes généraux ont trouvé une traduction plus opérante dans un outil créé et adopté par les pays signataires de la Déclaration de Rio : l'Agenda 21.

La place accordée aux collectivités territoriales dans la mise en œuvre concrète et opérationnelle d'un développement plus durable est attestée et constamment réaffirmée. Le principe 28 du programme Agenda 21 adopté à Rio en 1992 précise que les collectivités locales *jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable.*

La célèbre formule **Agir local, penser global** prononcée par René DUBOS, agronome et biologiste français, lors du premier sommet sur l'environnement de 1972, prenait alors tout son sens.



S'engager dans un Agenda 21, c'est s'engager pour quoi ?

Depuis la fin des années 1990, les collectivités territoriales s'engagent dans la mise en œuvre de programmes d'actions Agenda 21 locaux. Engagement à agir localement et acquérir un « réflexe » développement durable dans chacun des projets portés. Engagement à réorienter les politiques au regard des principes du développement durable. Engagement à moderniser la gouvernance locale en accordant une place de choix à la participation des acteurs locaux. Au niveau national, un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et les agendas 21 locaux, a été rédigé en 2006. (cf schémas ci-contre).

Les 5 finalités du Développement Durable

- 1 Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- 2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- 3 Epanouissement de tous les êtres humains
- 4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
- 5 Dynamique de développement suivant des modes de production et consommation responsables

Les 5 éléments déterminants de la démarche Agenda 21 :

1. La participation des acteurs
2. L'organisation du pilotage
3. La transversalité de la démarche
4. L'évaluation
5. Une stratégie d'amélioration

Pourquoi un Agenda 21 intercommunal ?

Il n'existe pas une échelle pertinente de mise en œuvre d'un Agenda 21 local. La condition *sine qua non* d'engagement d'une collectivité territoriale dans ce type de démarche est l'affirmation d'une réelle volonté politique et d'une véritable envie de s'engager en faveur d'un développement plus durable. **En effet, l'échelle pertinente est plus celle des volontés que des territoires !**

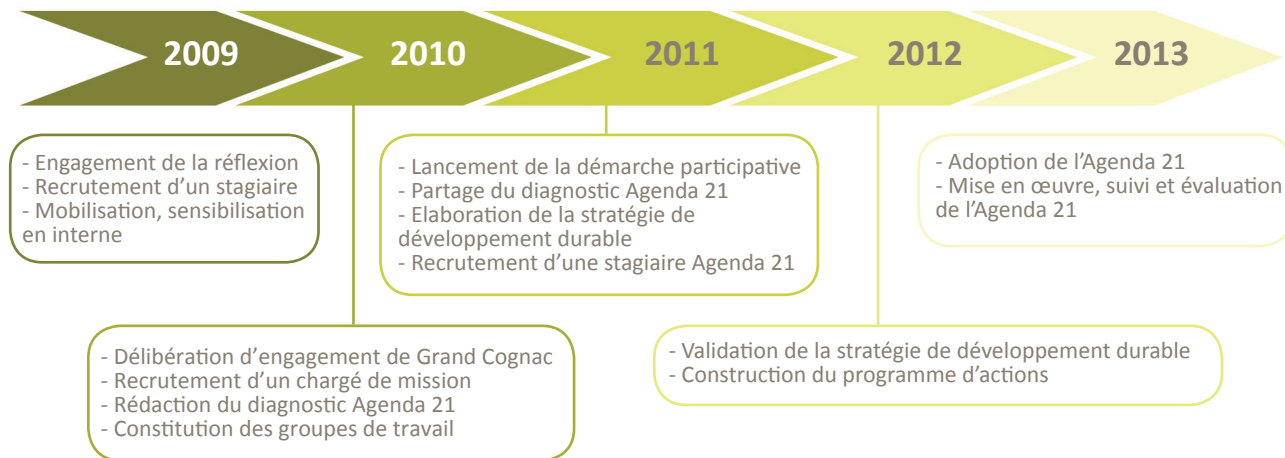
L'Agenda 21 de Grand Cognac ne s'impose pas en tant que tel aux communes membres puisque ses actions relèvent de compétences communautaires. Cependant, l'articulation entre l'Agenda 21 de Grand Cognac et l'Agenda 21 de la Ville de Cognac a été

recherchée. De plus, l'action n°47 intitulée *Coopérer avec les communes pour la mise en place d'une politique de développement durable cohérente et partagée*, marque bien la volonté d'un partage et d'une diffusion des principes du développement durable vers les communes.

La construction de l'Agenda 21 de Grand Cognac ne pouvait se faire sans la participation des communes et de leurs habitants. Ils ont ainsi été mobilisés à de nombreuses reprises tout au long de la démarche et le seront encore sur toute la phase de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de l'Agenda 21.

Trois ans d'une démarche territoriale progressive et participative

Dès le lancement de la démarche Agenda 21, les élus ont souhaité donner une place importante à la participation des acteurs locaux tout au long de sa construction. Les étapes d'élaboration de la démarche de Grand Cognac ont permis d'aboutir à la rédaction et à l'approbation de l'Agenda 21 de Grand Cognac. Petit flashback sur trois ans d'une démarche territoriale partagée :



En parallèle, trois ans d'une démarche entreprise en interne

Un groupe de travail interne Développement Durable a été constitué en 2011 pour de réfléchir aux améliorations qu'il serait nécessaire d'apporter au fonctionnement quotidien de Grand Cognac, afin d'affirmer l'exemplarité de l'Établissement Public en termes de prise en compte des principes du développement durable.

Ainsi, parallèlement aux séances de travail et réflexions engagées au niveau territorial, le volet interne de l'Agenda 21 s'est déployé

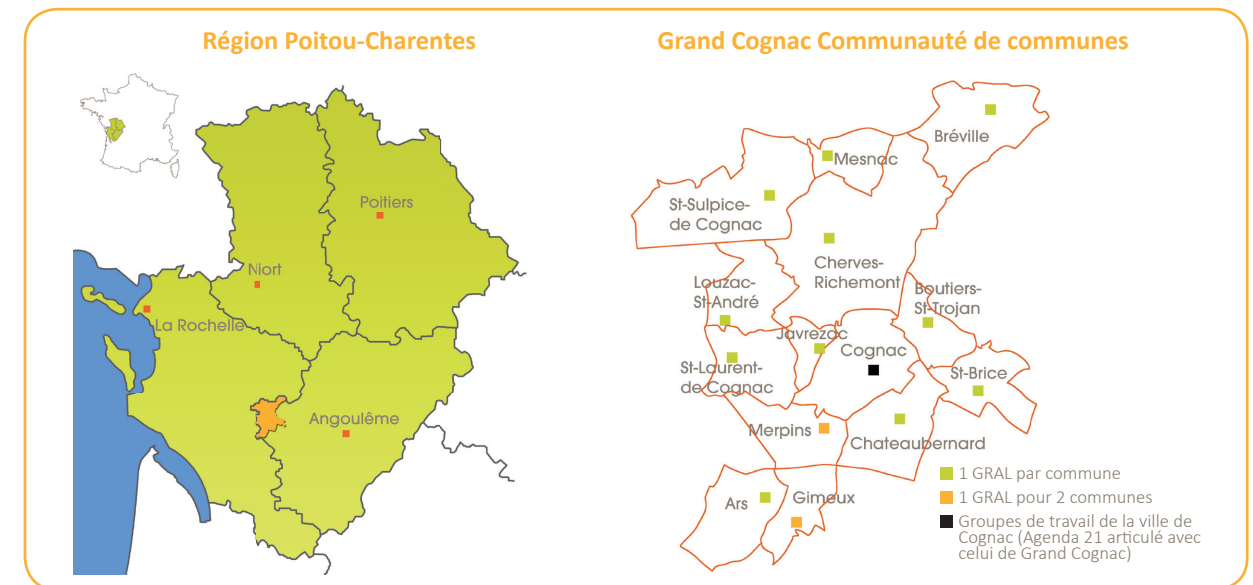
dès 2011. Il s'est d'ores et déjà concrétisé par la mise en place d'actions accomplies dans divers domaines : amélioration du tri sélectif de la Communauté de communes, achat d'un vélo à assistance électrique à destination des agents, actions de sensibilisation au développement durable en interne, transmission d'un guide de l'éco-agent, etc.

Une démarche participative ambitieuse

Inhérente aux démarches territoriales de développement durable, la participation des acteurs locaux et habitants a été recherchée tout au long du processus d'élaboration de l'Agenda 21 de Grand Cognac : 175 personnes impliquées, 60 séances de travail, 150 heures d'échanges au sein de 12 Groupes de Réflexion des Acteurs Locaux (GRAL) constitués, etc. A la fois spécificité de la démarche engagée par Grand Cognac et symbole de la démarche participative de l'Agenda 21, la mise en place de 12 GRAL territoriaux répondait à une volonté de proximité avec les habitants du territoire communautaire. Rapprocher les instances

participatives des citoyens était une volonté de Grand Cognac.

Engagé dans une démarche singulière liant les réflexions relatives au Plan Local d'Urbanisme et à l'Agenda 21, le Conseil Municipal de la Ville de Cognac a adopté son propre plan d'actions Agenda 21 en février 2013. Tout au long du processus d'élaboration de l'Agenda 21 de Grand Cognac et de l'Agenda 21 de la Ville de Cognac, une articulation étroite des deux démarches aura été recherchée apportant une plus-value aux deux plans d'actions adoptés.



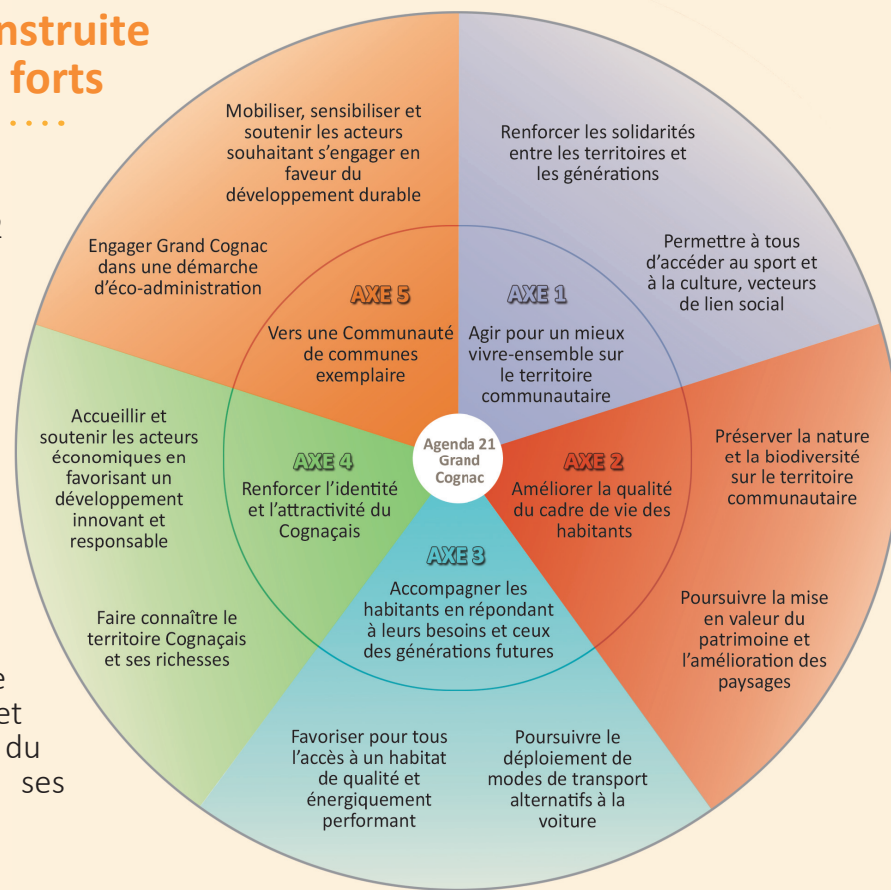
Ce sont 175 personnes (habitants, socio-professionnels, associatifs, élus) qui ont répondu à l'appel à volontariat pour participer à la démarche Agenda 21 communautaire. Ces acteurs locaux ont contribué à l'avancée de la démarche, en participant à la réflexion, en proposant des pistes d'actions visant à améliorer la prise en compte des principes du développement durable sur le territoire. L'adoption de l'Agenda 21 ne marque pas la fin de la démarche participative engagée. Les habitants et acteurs locaux volontaires sont invités à s'impliquer au sein d'un Comité de suivi et d'évaluation qui veillera au respect de la traduction opérationnelle des engagements pris par les élus communautaires.



L'AGENDA 21, UN OUTIL STRATÉGIQUE POUR L'ACTION

Une stratégie construite autour de 5 axes forts

Elaborée en février 2012 et adoptée en Conseil Communautaire en janvier 2013, la stratégie de développement durable de Grand Cognac constitue la colonne vertébrale de l'Agenda 21, sa vision prospective mais également le cadre pour la définition du programme d'actions. Elle exprime l'ambition commune et engageante de l'avenir du territoire, dans toutes ses dimensions.



Un plan d'actions qui s'appuie sur la stratégie

Adopté en Conseil communautaire à l'unanimité le 31 janvier 2013, le plan d'actions Agenda 21 se compose de 48 actions opérationnelles. Majoritairement proposées dans les GRAL, elles ont été examinées dans les différentes instances de décision de Grand Cognac : commissions, Comité de pilotage Agenda 21, Conseil Communautaire.

Présenté dans les pages suivantes, ce programme d'actions sera mis en oeuvre dans les 3 années à venir, sur la période 2013-2016. Un suivi et une évaluation de ce plan d'actions seront effectués tout au long de cette période. Dans une logique d'amélioration continue, Grand Cognac se garde la possibilité d'apporter d'éventuelles adaptations au plan d'actions au cours de la période 2013-2016.

REGARD D'EXPERT :

M. Hortolan, Président de l'IFREE



• **En quelques mots, pourriez-vous nous présenter l'IFREE, Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement ?**

L'idée de créer un institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement est commune à l'Etat, à la Région Poitou-Charentes et aux associations d'éducation à l'environnement. Elle est née au milieu des années 1990 dans un contexte de fort partenariat entre les institutions et les associations. L'IFREE a été voulu pour permettre l'amélioration des pratiques d'éducation à l'environnement dans un esprit de service public. C'est pourquoi nous intervenons dans la formation, la recherche et dans la production de ressources pédagogiques. Très vite, nous nous sommes saisis des relations entre éducation, développement durable et territoires. C'est aujourd'hui un secteur à part entière de notre activité.

• **Vous avez accompagné Grand Cognac dans la démarche participative de construction de son Agenda 21 pendant 18 mois. Quelles sont les spécificités de cette démarche ?**

Sa spécificité forte est d'avoir réalisé un travail avec les communes hors de la ville centre pour ensuite l'articuler avec la démarche Agenda 21 de Cognac. Alors que la notion de transversalité aurait pu amener à faire abstraction des réalités communales, la démarche de Grand Cognac s'est au contraire appuyée sur elles.

La deuxième spécificité est que très vite Grand Cognac a laissé émerger la participation des habitants sans la limiter. La méthode déployée a permis de donner la parole aux acteurs locaux sans la restreindre aux sujets relatifs aux seules compétences de la Communauté de communes.

Enfin, la troisième spécificité est d'avoir eu une démarche inductive qui s'est appuyée sur la créativité et les dynamiques en cours sur le territoire.

• **Quel impact a la participation du public sur la façon de concevoir un Agenda 21 ?**

J'aime à dire qu'un Agenda 21 sans participation n'est finalement qu'un Agenda 10,5 hémiplégique !

Un des articles de la Conférence de Rio stipule : *Les collectivités doivent s'instruire auprès des populations*. Si un Agenda 21 vise à contribuer au bien-être des populations d'un territoire - et au-delà des humains de la planète - il est impossible de se passer de l'expertise d'usage de ses habitants.

• **Une démarche participative est un travail collectif qui nécessite de faire des choix, d'établir des priorités. Les décisions finales relèvent des élus qui engagent la collectivité dans la réalisation des projets. Certains participants peuvent parfois être déçus de ne pas retrouver des idées qui leur tenaient à cœur. Comment maintenir, voire élargir la participation du public sur la phase de mise en œuvre de l'Agenda 21 ?**

Dans la phase de mise en œuvre des actions, d'autres méthodes et d'autres techniques permettront de maintenir la participation mais pas forcément avec les mêmes personnes, car certaines sont plus à l'aise dans l'élaboration et d'autres dans l'action. La question de la participation se pose de manière spécifique pour chacune des actions. On peut le vivre avec beaucoup de réalisme et de modestie. Tout ne se met pas en route en même temps. Un Agenda 21, c'est aussi apprendre ensemble à faire des choix ensemble.

• **Avec le recul, quels conseils donneriez-vous aux collectivités qui souhaitent initier une démarche participative de développement durable ?**

Le portage politique assumé, revendiqué et volontariste est indispensable. Mais, la collectivité ne peut pas être seule à s'engager. La co-construction d'un programme d'actions induit la nécessité d'une multitude d'engagements.

Comment mobiliser des acteurs-relais ? Comment faire naître et formaliser symboliquement l'engagement de la société civile autour de ce programme, des actions les plus modestes aux plus ambitieuses ? Le « co-portage » entre élus, techniciens, acteurs organisés et population est une des clés de la réussite d'un Agenda 21. Votre Action 43 : *Création d'un groupe de suivi et d'évaluation de l'Agenda 21* va dans ce sens.

GRAND COGNAC ET VILLE DE COGNAC : deux Agendas 21 articulés



3 questions à

**Michel
GOURINCHAS,**
Maire de Cognac

• Depuis le lancement de la démarche Agenda 21 de Cognac en 2010, qu'est-ce qui a changé dans la façon de mener la politique de la ville ?

C'est la démocratie locale. C'est le souhait d'aller dans la co-construction. Elus, habitants, acteurs économiques, représentants associatifs, agents municipaux ont participé à l'élaboration de l'Agenda 21 présenté en conseil municipal. Très peu de propositions issues des débats n'ont pas été retenues.

L'Agenda 21 est important. Il reflète ce que l'on veut ensemble pour une ville. C'est la prise en compte des volets économiques, sociaux et environnementaux. Nous avons choisi de le décliner de manière un peu différente mais en cohérence avec cela, c'est-à-dire que nous allons faire un grand PAS vers l'avenir avec Proximité, Attractivité, Solidarité.

• Cognac est la ville-centre de la communauté de communes. En tant que membre de l'intercommunalité, qu'attendez-vous de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de Grand Cognac ?

Je crois que c'est la complémentarité, c'est évident. Les élus ont eu cette volonté et la coopération entre les services a bien fonctionné. La cohésion territoriale se fait au travers de l'Agenda 21.

Les projets structurants, c'est Grand Cognac. D'une part, la ville n'a pas les capacités financières pour les mener seule et d'autre part ils ne concernent pas que la ville-centre. Le stade

d'athlétisme, le centre aquatique, l'aménagement des berges du fleuve Charente, l'intermodalité et les transports en commun, le développement touristique sont des projets qui bénéficient aux cognaçais mais aussi à tous les habitants de Grand Cognac et même bien au-delà.

• Comment voyez-vous la ville de demain ?

Une ville citoyenne, dynamique, attractive et solidaire. Quel que soit le dispositif que l'on choisisse, dans notre cas l'Agenda 21, ce qui importe ce sont les actions mises en œuvre. Les cognaçais veulent d'abord savoir ce que cela va changer dans leur vie.

A Cognac, la population est associée aux décisions depuis 2008. La mise en place des conseils de quartier est une réussite. On sent bien qu'il y a un réel besoin de participation des citoyens. Ils s'approprient les projets et on leur apporte aussi des questionnements. Cela se fait très positivement.



Témoignage de

**Jean-François
HEROUARD,**
Maire-Adjoint
en charge de
l'aménagement
durable à la ville
de Cognac

• L'origine de la démarche de développement durable de la ville de Cognac remonte au Plan Environnement présenté en 2008 et la décision d'élaborer un Agenda 21 à mars 2010. Où en êtes-vous aujourd'hui ?

La démarche de la ville a commencé en interne dans un double objectif : se familiariser avec la prise en compte du développement durable

et y engager nos agents afin de donner le bon exemple avant d'y associer d'autres acteurs de la ville. La réflexion a porté sur les investissements, les achats, nos gestes au quotidien et comment limiter leur impact sur l'environnement ? C'était l'occasion de donner des éléments concrets, chiffrés, de mieux se connaître et de créer du lien social et des valeurs partagées en interne. Une centaine d'agents volontaires a participé à plus de 70 réunions de travail sur un an et demi (de janvier 2009 à juin 2010). Les actions sont mises en œuvre petit à petit. Nous avons édité un guide de l'éco-agent sur les bons gestes au quotidien. Aujourd'hui le plan Environnement se décline au travers d'une partie des 73 actions que comprend notre Agenda 21.

• La démarche Agenda 21 de Grand Cognac a commencé quasiment en même temps que la vôtre (février 2010). Cette simultanéité des démarches a-t-elle permis des recoupements, des échanges, des apports mutuels ? Les deux plans d'actions sont-ils complémentaires ?

Nous nous sommes coordonnés pour éviter de faire des doublons et de mobiliser des habitants à la fois dans le cadre de la démarche

engagée par la ville et par la Communauté de communes. Dans nos groupes de travail respectifs, nous avons recueilli l'ensemble des pistes d'actions proposées et nous avons fait, après coup, la répartition entre ville et Communauté de communes en fonction de nos compétences respectives.

Nous avons organisé des comités de pilotage croisés, où des représentants de chaque collectivité étaient présents. Le 10 octobre 2012, nous avons réuni les deux comités de pilotage Agenda 21, ville et Communauté de communes, pour examiner certaines pistes d'actions. Il y a une grande complémentarité dans nos démarches. Certaines actions sont prises en compte pour partie par la Communauté de communes et pour partie par la ville. Par exemple, le stationnement des vélos concerne la Communauté de communes sur les sites communautaires et la ville dans les quartiers.

Cette méthode a rendu les échanges plus riches, plus productifs. Les élus et les services se sont habitués à travailler ensemble. C'est ce qui fait l'originalité de notre démarche.



LE PLAN D' ACTIONS AGENDA 21

Le programme d'actions présenté aux pages suivantes est le fruit de plus de 2 ans de réflexions engagées avec des acteurs variés. Composé de 48 actions opérationnelles, il s'appuie sur les cinq axes forts de l'Agenda 21 de Grand Cognac et ambitionne de répondre aux cinq finalités du développement durable. Les élus ont validé le principe de la mise en œuvre du programme d'actions dans un délai de 3 ans, sur la période 2013-2016.

Chacune des actions retenues est présentée au travers d'une fiche-action qui détaille les éléments relatifs à sa bonne mise en œuvre : objectifs, moyens, partenaires, etc. Le programme d'actions n'est, en effet, pas une fin en soi, mais bien le point de départ de la mise en œuvre concrète et opérationnelle des actions qui y sont inscrites.

Son suivi et son évaluation seront essentiels pour juger de l'atteinte des engagements pris au travers de l'adoption de ce plan d'actions.

Si importante dans les démarches de développement durable, la participation des acteurs locaux sera recherchée tout au long de la phase de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.



▶ AXE 1

AGIR POUR UN MIEUX-VIVRE ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Une société en souffrance met en danger la cohésion sociale et pose ainsi la question du « comment mieux-vivre ensemble ? ». Localement, la confiance accordée aux personnes, aux individus, leur capacité à s'écouter, à échanger, à se comprendre montre combien l'implication de chacun peut être à la base d'un renforcement du mieux-vivre ensemble sur un territoire.

Le mieux-vivre sur un territoire peut être renforcé par l'action publique. Grand Cognac dispose de peu de compétences sociales, ce qui ne l'empêche pas d'intégrer dans son programme d'actions un certain nombre de réalisations ou projets qui vont en ce sens. Ces actions s'inscrivent en accord avec les deux finalités du développement durable que sont l'épanouissement de tous les êtres humains et le renforcement de la cohésion sociale.

Les actions détaillées dans ce premier axe sont déclinées en deux objectifs que Grand Cognac s'engage à poursuivre :

- Objectif 1 : renforcer les solidarités entre les habitants et les territoires ;
- Objectif 2 : permettre à tous d'accéder au sport et à la culture, vecteurs de lien social.

.....
Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.
(Principe 1 - Déclaration de Rio - 1992)
.....

Objectif 1 RENFORCER LES SOLIDARITÉS ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

ACTION n° 1

Poursuite de la mise en œuvre du chantier d'insertion

Pilote de l'action

Commission Développement culturel, éducation et patrimoine

Partenaires techniques

SIAE du territoire, SPIP, ADIE (Créa-jeunes), AGVRC/ASERC, Lieu Ressources FLES, MDS, APLIS/APEJ/APP, CAF, CPAM, CCAS, Cap'emploi, IRIS Poitou-Charentes, Chantier-école, ANPAA, Mission Locale, Association caritatives, organismes de formation, MPF16, les entreprises

Partenaires financiers

Etat, Conseil Régional/ Pays Ouest-Charente Pays du cognac, Conseil Général, ErDF, communes membres

Budget affecté à l'action

262 000 € TTC dont 118 000 € à la charge de Grand Cognac

La mise en place d'un chantier d'insertion par Grand Cognac poursuit deux objectifs principaux : la volonté de s'engager en faveur de l'insertion professionnelle de personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi et la nécessité de poursuivre la rénovation et la mise en valeur du petit patrimoine local.

Riche et diversifié, ce petit patrimoine local mérite d'être remis en état. Sa mise en valeur participe de la qualité visuelle du territoire, d'une perception positive à l'égard des paysages et de ses marques d'histoire.

Le chantier d'insertion, dénommé *Clé de voûte*, est composé de 8 salariés qui interviennent sur la rénovation, la remise en état et la mise en valeur du petit patrimoine local sur l'ensemble des communes membres de Grand Cognac. Encadrés par un accompagnateur technique et une accompagnatrice socio-éducative, les salariés du chantier d'insertion acquièrent un certain nombre de compétences dans les techniques spécifiques utilisées dans la rénovation de lavoirs, fours à pains, murets. L'insertion par l'activité économique ambitionne une réadaptation professionnelle et l'acquisition de compétences variées (compétences sociales, connaissances techniques, démarches de formation et de recherche d'emploi) qui constituent une préparation efficace à un futur accès ou un retour au marché du travail.



Afin de faire connaître les réalisations et la vie de ce chantier d'insertion, un blog a été créé et est mis à jour régulièrement : www.grand-cognac.fr/chantier-insertion/

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de chantiers réalisés
- Nombre de salariés engagés
- Nombre de sorties positives (emploi, formation, création d'entreprise)

ACTION n° 2

Initier une politique de solidarité internationale

A l'image du défi n°9 de la Stratégie Nationale du Développement Durable 2010-2013, le développement durable impose la nécessité d'apporter des réponses aux défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde. Ces actions de solidarité internationale incluent non seulement la coopération décentralisée, mais également l'aide humanitaire et d'urgence, les actions de promotion économique et de rayonnement culturel.

Grand Cognac valide le principe de réserver un budget annuel de 2000 € qui serait affecté au soutien d'ONG engagées dans l'aide aux pays touchés par des catastrophes naturelles. Le Conseil communautaire de Grand Cognac a déjà validé l'attribution, par le passé, de plusieurs subventions exceptionnelles à l'attention d'ONG intervenant dans des pays subissant une catastrophe (Tremblement de terre en Haïti en 2010 : aide de Grand Cognac accordée à une ONG).



Au-delà de l'action de réserver, chaque année, une ligne budgétaire à ce type d'intervention, cette action vise à prouver la prise en compte par Grand Cognac, à son niveau, des défis internationaux existants en matière de développement durable.

Pilote de l'action

Commission Finances

Partenaires techniques

Aucun

Partenaires financiers

Aucun

Budget affecté à l'action

2 000 € par an

La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 détermine 9 défis prioritaires parmi lesquels l'apport de réponses aux « déficits internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde ».

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre d'ONG soutenues
- Somme allouée aux ONG chaque année

Objectif 1 RENFORCER LES SOLIDARITÉS ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

ACTION n° 3 **Maintenir l'opération *Un Noël pour tous* sur le territoire communautaire**

Pilote de l'action

Commission Transports et Déplacements

Partenaires techniques

TRANSCOM, AGVRC, Amis lointains, les CCAS des communes, Restos du cœur, Secours Catholique, Société Saint-Vincent-de-Paul, Solidarité Urgence, Cyrielle

Partenaires financiers

Aucun

Budget affecté à l'action

Pas de budget spécifique lié à l'action
Prise en charge par le délégataire de service public

Depuis 1999, Grand Cognac organise en partenariat avec diverses associations du territoire, une grande collecte de jouets sur l'ensemble des communes de l'intercommunalité. Ainsi, durant une semaine, le réseau de transport urbain et à la demande sillonne le territoire communautaire afin d'y collecter des jouets donnés par des enfants et leurs parents.

Regroupés à la Communauté de communes, les jouets sont mis à disposition d'associations solidaires du territoire qui viennent les prendre pour les redistribuer aux enfants de famille rencontrant des difficultés économiques.



Cette action de solidarité locale bénéficie d'une campagne de communication qui permet de la faire connaître au plus grand nombre.



Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de jouets récoltés
- Nombre d'enfants bénéficiaires

Objectif 2 PERMETTRE À TOUS D'ACCÉDER AU SPORT ET À LA CULTURE, VECTEURS DE LIEN SOCIAL

ACTION n° 4 **Inciter les associations sportives à faciliter l'accès aux personnes en situation de handicap**

La pratique sportive des personnes handicapées est recommandée pour ses bienfaits physiques et psychologiques notamment. Elle rompt également l'isolement social qui conduit à la sédentarité. La majorité des personnes handicapées physiques, mentales ou sensorielles (handicap visuel, auditif, etc.) peut envisager de pratiquer un sport individuel ou collectif.

Avant toute chose, le développement de la pratique sportive des personnes handicapées passe par la mise en accessibilité des établissements à vocation sportive du territoire (*Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, du 11 février 2005*). Grand Cognac engage depuis plusieurs années des travaux de mise en accessibilité de ses équipements. Ainsi de 2012 à 2014, ce sont les accès extérieurs, intérieurs et vers les sanitaires des équipements communautaires qui sont et seront mis en conformité.



Le guide national des structures sportives accueillant des personnes en situation de handicap recense au moins cinq associations qui œuvrent en ce sens sur le territoire de Grand Cognac. Toutes les associations sportives du territoire peuvent également être amenées à accueillir des personnes en situation de handicap. Grand Cognac s'engage à respecter la loi « Handicap » de 2005 et ainsi mettre en accessibilité les structures sportives dont elle a la gestion. Une information-sensibilisation auprès des associations sportives du territoire communautaire sera également engagée afin de favoriser l'accueil de personnes en situation de handicap en leur sein.

Pilote de l'action

Commissions Sports et Loisirs, et Travaux

Partenaires techniques

Fédérations Françaises Sport Adapté et Handisport, Associations sportives concernées

Partenaires financiers

Aucun

Budget affecté à l'action

Travaux de mise en conformité avec la loi Handicap

Chiffrage des travaux :
- Accessibilité aux bâtiments : 139 800 € HT
- Adaptation intérieure : 38 560 € HT
- Adaptation des sanitaires : 51 940 € HT

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de sections Sport Adapté et handisport
- Nombre de participants à ces sections sportives



▶ AXE 2

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE DES HABITANTS

Deuxième axe de l'Agenda 21 de Grand Cognac, l'amélioration de la qualité du cadre de vie des habitants constitue une ambition transversale par nature. Difficile de s'accorder sur une définition précise du cadre de vie tant il recouvre de thématiques. Les actions entreprises par Grand Cognac consistent à permettre à chacun des citoyens ou visiteurs de passage, de profiter de la meilleure qualité de vie possible.

Devant la richesse et la diversité d'un patrimoine architectural, naturel et paysager de grande qualité, il convient de tout mettre en œuvre afin de le comprendre, de le préserver et de le faire connaître afin qu'il soit transmis aux prochaines générations.

Grand Cognac s'engage à répondre, par la mise en œuvre de différentes actions opérationnelles, aux deux objectifs suivants :

- Objectif 1 : préserver la nature et la biodiversité sur le territoire communautaire ;
- Objectif 2 : poursuivre la mise en valeur du patrimoine et l'amélioration des paysages.

.....
[...] la biodiversité par le jeu de multiples rapports tissés entre les hommes et leurs environnements est constitutive de leurs cultures ; la biodiversité, mémoire de l'évolution de la vie dont les hommes sont une des composantes, est mémoire pour l'homme lui-même.

(Patrick Blandin - 1996)

.....

Objectif 1 PRÉSERVER LA NATURE ET LA BIODIVERSITÉ SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

ACTION n° 5 Organiser une journée *Nettoyage des villages* du territoire de Grand Cognac

Pilote de l'action

Commission Environnement et Cadre de Vie

Partenaires techniques

Communes membres, associations, CALITOM, supermarchés, etc.

Partenaires financiers

A définir

Budget affecté à l'action

500 € à 1 000 € par an

Les opérations *Nettoyage des villages* sont fréquentes et mobilisent un nombre important de participants (familles, enfants, membres d'associations diverses, etc.) qui ramassent, sur une demi-journée, les déchets trouvés dans la nature. Ces journées permettent de sensibiliser les enfants et les participants à la nécessité de préserver l'environnement.

A l'échelle de Grand Cognac, quelques communes participent à ces journées de nettoyage à différents moments de l'année. Une journée intercommunale de nettoyage des villes et villages de la Communauté de communes est envisagée afin d'en faire un événement d'envergure au niveau intercommunal.

Au-delà, de la quantité de déchets qui pourrait être ramassée sur les 14 communes, c'est une grande action de sensibilisation qui serait engagée. L'ampleur de la mobilisation donnerait l'occasion de porter un coup de projecteur sur cette action, ses objectifs et de rappeler la nécessité de changements de comportements.

Afin d'organiser cette journée simultanée, des partenaires devront être mobilisés dans toutes les communes volontaires pour cette action. Une prise de contact préalable avec les associations environnementales, de pêche, les mairies et les écoles communales, voire certains acteurs privés (supermarchés) sera nécessaire.



Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de communes engagées
- Nombre de participants
- Quantité de déchets récoltés

ACTION n° 6 Elaborer une Charte de l'Arbre



Élément incontournable de nos campagnes et de nos villes, l'arbre participe à l'amélioration de notre environnement, au sens large, et de nos paysages. L'objectif de l'élaboration d'une charte de l'arbre est de favoriser auprès des acteurs évoluant sur l'espace public, à proximité d'arbres, une prise de conscience de sa place et de ses apports, pour continuer à mieux le protéger et le mettre en valeur.

Cette Charte de l'Arbre, élaborée en partenariat avec des acteurs divers (associations environnementales, ONF, CRPF, GRAINE, etc.) devra s'adresser à un public le plus large possible. Elle décrira des éléments pratiques sur le rôle et les fonctions de l'arbre en ville, dans le paysage, la protection réglementaire de l'arbre, des recommandations pour son implantation, le choix des espèces à privilégier et son entretien, proposera des actions pédagogiques et de sensibilisation autour de l'arbre, etc.

La mise en œuvre d'une Charte de l'Arbre donnera l'occasion à Grand Cognac d'affirmer la prise en compte sur le long terme de la place de l'arbre sur son territoire, notamment en zone urbaine.

2,5

C'est le nombre d'arbres plantés chaque seconde en France. La forêt occupe 28% du territoire et n'a jamais été aussi vaste depuis le Moyen-Age (source : Comité National pour le Développement du Bois).

Action complémentaire inscrite à l'Agenda 21 de la Ville de Cognac :
Préserver les arbres d'alignements sur la ville

Pilote de l'action

Commission Environnement et Cadre de Vie

Partenaires techniques

Associations environnementales, ONF, CRPF, GRAINE, IFREE, etc.

Partenaires financiers

DREAL, FEDER, ONF, CRPF, etc.

Budget affecté à l'action

3 000 €

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de signataires de la Charte de l'Arbre
- Nombre de principes retenus dans la Charte

Objectif 1 PRÉSERVER LA NATURE ET LA BIODIVERSITÉ SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

ACTION n° 7 Editer un Guide de la Biodiversité Intercommunale

La **BIODIVERSITÉ** désigne la diversité du monde vivant à tous les niveaux : diversité des milieux (écosystèmes), diversité des espèces, diversité génétique au sein d'une même espèce.

La création d'un guide de la biodiversité intercommunale permettrait de faire un recensement de la faune et de la flore ordinaire et/ou d'intérêt communautaire, tout en s'appuyant sur les données déjà présentes auprès de l'Observatoire Régional de l'Environnement (ORE) et des associations environnementales

notamment. Ce guide pourrait être valorisé lors d'actions de sensibilisation auprès du grand public. Souvent, dès qu'un aménagement est envisagé, le porteur de projet est dans l'obligation d'établir une étude d'impact environnemental ou une évaluation environnementale. Ce guide de la biodiversité intercommunale pourrait être mobilisé dans le cadre de ces études réglementaires.



Pilote de l'action

Commission Environnement et Cadre de Vie

Partenaires techniques

Associations environnementales locales, Charente Nature, ONF, GRAINE, IFREE

Partenaires financiers

IFREE, DREAL (éducation à l'environnement)

Budget affecté à l'action

A définir

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de partenaires engagés

ACTION n° 8 Inciter les communes à établir des Atlas de la Biodiversité Communale



L'outil Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), développé par le Ministère du Développement Durable, est un document qui permet de sensibiliser et mobiliser durablement des élus locaux, acteurs socio-économiques et citoyens à la préservation de la biodiversité à l'échelle des communes. Cherves-Richemont s'est engagée dans cette démarche pour laquelle Grand Cognac a apporté un soutien financier. Grand Cognac envisage

de réserver une ligne budgétaire qui permettrait de soutenir l'engagement de toute autre commune dans cette démarche Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

L'une des spécificités de cette démarche environnementale ABC est d'accorder une place importante à la participation des acteurs locaux (habitants, associations, scolaires) dans son élaboration.



En 2010, 21% des français ignorent encore ce qu'est la biodiversité (source : TNS SOFRES).

21%

Pilote de l'action

Commission Environnement et Cadre de Vie

Partenaires techniques

Associations environnementales, Charente Nature, ONF, LPO, DREAL

Partenaires financiers

DREAL (Etat), Conseil Général, etc.

Budget affecté à l'action

A définir (1 775 € attribués à l'ABC de Cherves-Richemont sur un budget global de 12 975 €)

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de communes engagées
- Nombre de participants mobilisés

Objectif 1 PRÉSERVER LA NATURE ET LA BIODIVERSITÉ SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

ACTION n° 9 Etudier la préservation de toutes les zones de marais du territoire communautaire

Pilote de l'action

Commission
Environnement et Cadre
de Vie

Partenaires techniques

A définir

Partenaires financiers

A définir

Budget affecté à l'action

A définir (subventions
éventuelles)

Le marais d'Ars-Merpins-Gimeux constitue l'une des zones humides parmi les plus importantes du territoire de Grand Cognac. Son maintien et sa valorisation sont recherchés depuis de nombreuses années. Grand Cognac a participé au financement des études qui ambitionnaient la mise en oeuvre d'un plan de sauvegarde du marais. Ainsi, l'élaboration d'un plan de réhabilitation du marais de 600 ha dans le lit majeur du cours d'eau du Né en 2003 a constitué l'un des axes importants engagés pour maintenir ce site qui regroupe une biodiversité importante. Le syndicat du bassin du Né a entrepris et continue d'entreprendre des actions qui avaient été proposées dans le cadre de l'étude de 2003 (sensibilisation sur l'intérêt des milieux, lutte contre la jussie, nettoyage du marais, campagne de sensibilisation, etc). L'édition d'un journal d'informations sur ce marais a permis d'informer et sensibiliser les différents usagers sur la fragilité des marais.



D'autres zones de marais sont recensées sur le territoire communautaire et mériteraient d'être préservées. Grand Cognac pourrait ainsi intervenir de la même manière en participant au financement d'étude visant le maintien des autres zones du marais du territoire. Les modalités d'intervention devront être définies et une étude sur la faisabilité de la préservation de l'ensemble des zones de marais du territoire communautaire serait engagée.

67%

En France, l'urbanisation notamment absorbe de nombreuses zones humides chaque année, et on estime que près de 67% des zones humides ont disparu depuis le début du XX^e siècle (source : MEDDE).

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de marais préservés
- Nombre d'actions engagées

ACTION n° 10 Informer les habitants sur les résultats des analyses de l'eau et de l'air effectuées sur le territoire



Divers organismes sont missionnés pour effectuer régulièrement des analyses de contrôle de la qualité de l'air, de l'eau de consommation, de l'eau des rivières et plans d'eau, etc. Les résultats de ces analyses sont disponibles sur les sites des organismes concernés, mais l'information reste souvent difficilement accessible pour les citoyens.

Ainsi, Grand Cognac décide d'informer régulièrement de l'état des cours d'eau, de la qualité de l'eau de consommation et de l'air. Le site internet de la Communauté de communes et le magazine d'informations communautaire serviront de relais pour informer les citoyens.



L'indice ATMO est un indicateur journalier de la qualité de l'air qui répond à la demande d'information du public et constitue un indicateur représentatif de la qualité de l'air globale sur l'ensemble de l'agglomération.

Action complémentaire inscrite à l'Agenda 21 de la Ville de Cognac : Communiquer régulièrement sur l'indice de qualité de l'air et la qualité de l'eau, notamment via le Mag et le site internet de la ville

Pilote de l'action

Commission
Environnement et Cadre
de Vie

Partenaires techniques

ARS, ATMO, etc.

Partenaires financiers

Aucun

Budget affecté à l'action

Aucun (7 500 € sont affectés à ATMO chaque année)

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre d'articles insérés sur ce sujet dans le magazine d'informations communautaire

Objectif 2 POURSUIVRE LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ET L'AMÉLIORATION DES PAYSAGES

ACTION n° 11 Poursuivre le soutien aux actions du Conservatoire du vignoble charentais afin de sauvegarder le patrimoine génétique des cépages



En 1998, l'IREO de Richemont décide de créer le Conservatoire du vignoble charentais. Cette association a pour but de conserver et de valoriser le patrimoine viticole charentais. Des travaux de recherche et de sauvegarde des variétés anciennement cultivées sont engagés. L'ensemble des cépages est conservé sur la collection ampélographique du Conservatoire du vignoble charentais.

Parallèlement à la sauvegarde des cépages anciens, le Conservatoire s'est doté d'un atelier de microvinification et de minivinification. Ces deux ateliers sont regroupés dans une structure à vocation expérimentale créée en 2008 : l'Ampélopôle. Ces essais visent à tester certains cépages anciennement cultivés avec des méthodes de cultures actuelles. L'objectif étant à moyen terme de proposer des cépages « authentiques » à la viticulture charentaise.



Grand Cognac accompagne les actions de l'Ampélopôle en lui versant une subvention annuelle afin que son action de sauvegarde du patrimoine génétique des vignes locales soit pérennisée.

Pilote de l'action

Commission Développement économique

Partenaires techniques

Conservatoire du vignoble charentais

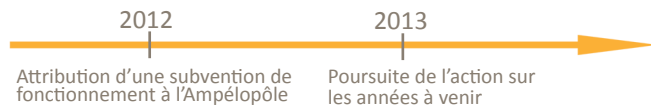
Partenaires financiers

Aucun

Budget affecté à l'action

6 000 € par an

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Somme attribuée au soutien de l'action de l'Ampélopôle
- Bilan des actions engagées par l'Ampélopôle

ACTION n° 12 Contribuer au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document d'urbanisme stratégique qui s'inscrit dans un projet évolutif et participatif. Il nécessite l'engagement de réflexions d'ensemble et transversales à grande échelle qui devront aboutir à l'émergence d'un véritable projet territorial partagé et cohérent.

Les objectifs et implications de l'engagement d'un SCOT sont nombreux : mettre en cohérence et coordonner les politiques menées par les communes en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'implantations commerciales afin de mieux maîtriser leur développement, tenir compte des effets de ce développement sur l'environnement, prévenir et réduire les nuisances de toute nature : risques naturels ou technologiques, nuisances sonores, pollutions, etc.

Ne pouvant déterminer l'utilisation du sol parcelle par parcelle, le SCOT ne se substitue pas aux PLU. Cependant, les documents d'urbanisme infra-territoriaux (PLU, cartes communales) devront être rendus compatibles avec les grandes orientations générales du SCOT.

L'ensemble du territoire national devant être couvert de SCOT d'ici 2017, Grand Cognac souhaite contribuer à l'élaboration du SCOT qui sera porté par un syndicat mixte et dont le périmètre concernera cinq communautés de communes de l'Ouest-Charente.



Pilote de l'action

Commission Aménagement de l'Espace et Habitat

Partenaires techniques

Cabinet d'études, Etat (DREAL, DDT)

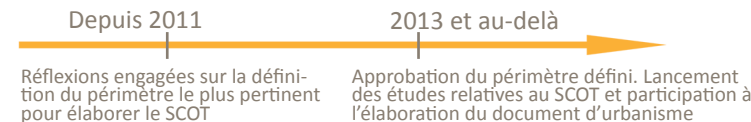
Partenaires financiers

Fonds d'Etat (via les SCOT ruraux)

Budget affecté à l'action

Non défini à ce jour

Echéancier



Indicateurs de suivi

- A définir

Objectif 2 POURSUIVRE LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ET L'AMÉLIORATION DES PAYSAGES

ACTION n° 13

Engager une réflexion sur la Trame Verte et Bleue à l'échelle de la Communauté de communes



La Trame Verte et Bleue, l'un des engagements phares du Grenelle de l'Environnement, est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, etc. Elle contribue ainsi au maintien des services que nous rend la biodiversité : qualité des eaux, pollinisation, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie, etc.

La création des trames vertes et bleues repose sur trois niveaux emboîtés : des orientations nationales adoptées par décret en Conseil d'Etat, des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) élaborés d'ici fin 2012 et des documents de planification (SCOT, PLU, carte communale), qui prennent en compte les préconisations détaillées aux SRCE.

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) devra donner l'occasion d'engager une réflexion sur la Trame Verte et Bleue (en lien avec l'évaluation environnementale, obligatoire dans les démarches SCOT).



Pilote de l'action

*Commissions
Aménagement de
l'Espace, Environnement
et Cadre de Vie*

Partenaires techniques

*Cabinets d'études,
associations
environnementales,
Charente Nature, DREAL,
etc.*

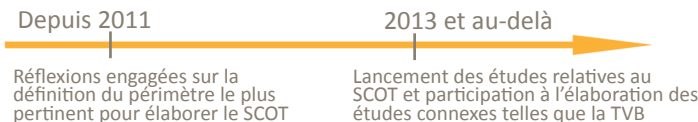
Partenaires financiers

A définir

Budget affecté à l'action

Non défini à ce jour

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de kilomètres linéaires mentionnés dans la TVB
- Surfaces concernées par la TVB

ACTION n° 14

Coordonner la rédaction de règlements communaux d'affichage et des enseignes

Le droit de l'affichage publicitaire et des enseignes a fait l'objet d'une réforme majeure dans le cadre de la loi Grenelle II. La capacité offerte aux collectivités territoriales d'instituer des règles locales applicables aux publicités et aux enseignes pour assurer la protection et la mise en valeur de leur environnement et de leur cadre de vie, a été profondément transformée, tant sur le fond (quant aux possibilités d'adaptations locales des règles nationales elles-mêmes modifiées) que sur la forme (avec une nouvelle procédure d'élaboration et de révision).



Concernant ce règlement local de l'affichage publicitaire, deux principes sont à retenir :

- Les règlements locaux ne pourront qu'être plus restrictifs que le règlement national ;
- C'est la collectivité, communale ou intercommunale, compétente en matière de PLU qui sera compétente pour élaborer le règlement local de publicité. Les règlements locaux de publicité pourront être révisés ou modifiés dans les conditions et les procédures prévues pour les PLU (art. L 581-14 – Code de l'Environnement).

Bien que n'ayant pas la compétence PLU intercommunale, Grand Cognac envisage de coordonner la rédaction des règlements communaux d'affichage et des enseignes des communes membres volontaires.

Echéancier



Action complémentaire inscrite à l'Agenda 21 de la Ville de Cognac :
Faire un recensement et réfléchir à la place, à la quantité de la publicité

Pilote de l'action

*Commissions
Environnement et Cadre
de Vie, et Développement
économique*

Partenaires techniques

A définir

Partenaires financiers

A définir

Budget affecté à l'action

A définir

Indicateurs de suivi

- Nombre de règlements communaux adoptés



▶ AXE 3

ACCOMPAGNER LES HABITANTS EN RÉPONDANT À LEURS BESOINS ET CEUX DES GÉNÉRATIONS FUTURES

Le sens très large du troisième axe de l'Agenda 21 de Grand Cognac est là pour rappeler l'un des objectifs initial du développement durable : répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures d'accéder aux leurs.

Décliné en deux objectifs opérationnels, cet axe aspire à l'amélioration des conditions de vie des citoyens. Droit à un habitat de qualité et droit à la mobilité correspondent à deux besoins fondamentaux des citoyens. Transport et habitat constituent les deux principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre. Ainsi les deux objectifs de cet axe visent à faciliter leur accès tout en diminuant leurs impacts sur l'environnement au sens large.

- Objectif 1 : poursuivre le déploiement de modes de transport alternatifs à la voiture ;
- Objectif 2 : favoriser pour tous l'accès à un habitat de qualité et énergétiquement performant.

.....
*Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir
mais de le rendre possible.*
(Antoine de Saint-Exupéry)
.....

Objectif 1 POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT DE MODES DE TRANSPORT ALTERNATIFS À LA VOITURE

ACTION n° 15 Renforcer le développement des itinéraires cyclables

Action complémentaire inscrite à l'Agenda 21 de la Ville de Cognac :

Accompagner le développement des itinéraires cyclables et installation de stationnements vélos dans tous les quartiers de la ville

Pilote de l'action

Commission Transports et Déplacements

Partenaires techniques

Cabinets d'études, communes membres, Conseil Général

Partenaires financiers

Conseil Général, Conseil Régional

Budget affecté à l'action

100 000 € par an
15 000 € par an d'entretien

Les avantages des déplacements en vélo au quotidien sont indiscutables : réduction des pollutions (particules, dioxyde d'azote, benzène, etc.) et des émissions de gaz à effet de serre, diminution des nuisances sonores, diminution des coûts de déplacements pour les ménages, amélioration de la santé liée à une activité physique régulière, etc.

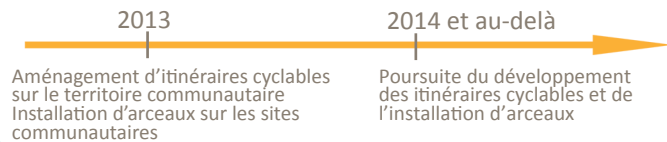
Afin de bénéficier de ces avantages, il est nécessaire de renforcer les choix d'aménagement qui aboutiront, à terme, à la constitution d'un véritable réseau cyclable sur le territoire. Ainsi, Grand Cognac Communauté de communes s'est dotée d'un Plan Vélo, réactualisé en 2010. Certains axes ont été identifiés sur le territoire, essentiellement sur Cognac et Châteaubernard, afin d'y développer des itinéraires cyclables sécurisés. Le Plan Vélo définit les priorités d'aménagement, il n'exclut pas l'intervention de la Communauté de communes sur les autres communes, à l'image de la création d'aménagements cyclables sur Cherves-Richemont en 2013.

L'aménagement des pistes cyclables devra être renforcé en partenariat avec les communes (compétentes en matière de voirie). Chaque réalisation doit être valorisée afin d'encourager les habitants à utiliser les aménagements existants. Des actions de sensibilisation pourraient également être entreprises (notamment lors de la Fête du Vélo ou de la Semaine de la Mobilité).



L'installation d'arceaux de stationnement des vélos sur les sites communautaires pourrait également être engagée afin de faciliter le stationnement des cyclistes.

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de kilomètres de pistes cyclables créées
- Nombre d'arceaux installés sur les sites communautaires
- Nombre de cyclistes empruntant les pistes cyclables

ACTION n° 16 Poursuivre l'amélioration du transport urbain et à la demande

La place de la voiture dans les déplacements individuels est largement prépondérante, surtout sur des territoires à dominante périurbaine et rurale, à l'image du territoire de Grand Cognac. En ville, un déplacement automobile sur 4 est inférieur à 1 km !

Grand Cognac a mis en place en 1994, un réseau de transport collectif urbain, appelé aujourd'hui TRANSCOM. Un service de transport à la demande complète l'offre proposée aux habitants du territoire, notamment sur les communes rurales et périurbaines. Une nouvelle Délégation de Service Public (DSP) Transports a été signée en 2011. Une restructuration du réseau a eu lieu et les améliorations apportées au service ont permis de faire progresser le nombre d'utilisateurs, tant pour le réseau collectif urbain, que pour le réseau de transport à la demande. L'accessibilité du réseau aux Personnes à mobilité réduite a également été facilitée (véhicules adaptés pour accueillir des PMR).



Amplitudes horaires plus étendues, lignes restructurées, modernisation des bus utilisés, adaptation du type de bus utilisés selon la fréquentation (recours à des minibus), amélioration du système de réservation pour le transport à la demande, évolution de la localisation des arrêts de bus, ont été autant d'améliorations apportées au réseau de transport urbain et à la demande. Ces améliorations se poursuivront dans les années à venir (installation de bancs aux arrêts de bus, meilleure adaptation des horaires de bus avec ceux des TER).

Pilote de l'action

Commission Transports et Déplacements

Partenaires techniques

Prestataire de transport urbain

Partenaires financiers

Entreprises (via la taxe transport)

Budget affecté à l'action

970 000 € de budget annuel en fonctionnement
55 000 € de budget annuel en investissement



Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de personnes fréquentant le réseau urbain et à la demande
- Pourcentage d'arrêts de bus équipés de bancs

Objectif 1 POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT DE MODES DE TRANSPORT ALTERNATIFS À LA VOITURE

ACTION n° 17 Créer un parking-relais à proximité de la gare de Cognac

Action complémentaire inscrite à l'Agenda 21 de la Ville de Cognac :

Accompagner la mise en place d'une plateforme d'échanges (parking-relais) à la gare de Cognac, facilitant la multi-modalité

Le parking-relais constitue l'un des outils intéressants de développement de l'intermodalité sur le territoire. Le cadencement entre les TER qui arrivent en gare de Cognac et les horaires de passage des bus du réseau TRANSCOM devant la gare doit être cohérent. Au-delà de ce cadencement, la mise en place d'un parking-relais à proximité de la gare de Cognac, permettrait d'élargir l'offre de mobilité proposée aux habitants du territoire ou aux personnes de passage.

Ainsi, la création de ce parking-relais permettrait de :

- Proposer aux automobilistes un parking réservé au covoiturage. Ce parking constituerait un lieu de rendez-vous pour laisser son véhicule, afin de privilégier le covoiturage avec un autre automobiliste ;
- Mettre à disposition des personnes arrivant en gare de Cognac, quelques vélos en libre-service (voire vélos électriques) pour leur permettre d'aller dans le centre-ville de Cognac notamment ;
- Mettre à disposition des automobilistes ayant un véhicule électrique, une borne de recharge électrique qui leur permettrait de le recharger en très peu de temps.



La communication à mener sur la mise en place de ce parking-relais devra être importante afin de relayer ses intérêts et ainsi mener, notamment, une campagne de promotion du covoiturage sur le territoire.

Pilote de l'action

Commission Transports et Déplacements

Partenaires techniques

Ville de Cognac, Conseil Général, Conseil Régional, SNCF, etc.

Partenaires financiers

A définir

Budget affecté à l'action

A définir

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de places de parking réservées au covoiturage
- Nombre d'utilisateurs du parking-relais
- Nombre de vélos mis à disposition

ACTION n° 18 Installer des bornes de recharge électrique



Les avantages du véhicule électrique sont désormais bien connus : plus économique que les véhicules « classiques » à l'usage, absence de rejet de CO2, moins de pollution sonore, adapté à une majorité de déplacements domicile-travail, etc. Les principaux freins au développement de la filière des véhicules électriques sont de trois ordres : le prix d'achat, la faible autonomie des véhicules électriques et l'absence d'infrastructures de recharge.

Sur ce dernier point, l'article 57 de la loi Grenelle II, prévoit une nouvelle compétence à destination des communes qui *peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de (ces) véhicules*. Cette compétence peut être transférée aux EPCI exerçant les compétences en matière d'aménagement de l'espace notamment.

2 millions

Objectif du nombre de véhicules électriques mis en circulation en France en 2020 (source MEDDE).

Grand Cognac envisage de réaliser une étude précise du coût, de la localisation et des modalités d'installation de bornes de recharge électrique sur le territoire communautaire (ex : Place Gambetta à Cognac dans le cadre du projet d'aménagement du pôle d'échange bus). Le recrutement d'un stagiaire pendant six mois sur ce sujet est envisagé.

Pilote de l'action

Commissions Transports et Déplacements et Infrastructures

Partenaires techniques

Conseil Régional, etc.

Partenaires financiers

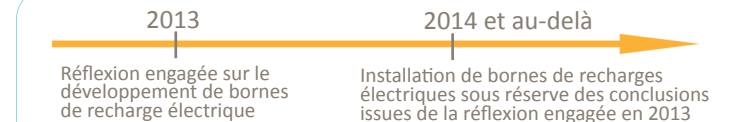
A définir

Budget affecté à l'action

A définir

Pour information : un poste de recharge public pour une recharge en une trentaine de minutes, dite rapide, en 43 kW coûte environ 50 000 € (ETD/Annabelle Boutet, Juin 2011)

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de bornes de recharges installées
- Nombre de véhicules utilisant ces bornes

Objectif 2 FAVORISER POUR TOUS L'ACCÈS À UN HABITAT DE QUALITÉ ET ÉNERGIQUEMENT PERFORMANT

ACTION n° 19 Poursuivre la mise en oeuvre d'une politique de l'habitat adaptée aux besoins

Pilote de l'action

Commission Aménagement de l'Espace et Habitat

Partenaires techniques

ANAH, architectes, maîtres d'œuvre, fournisseurs d'énergie, CAUE, etc.

Partenaires financiers

ANAH, Conseil Général, Conseil Régional

Budget affecté à l'action

PIG : 64 500 € pour 2013

Différents programmes permettent aux propriétaires privés de bénéficier d'aides financières pour l'amélioration de leur logement. Grand Cognac a souhaité, depuis de nombreuses années, s'engager dans cette voie en déployant sur son territoire, différents Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) ou Programmes d'Intérêt Général (PIG).



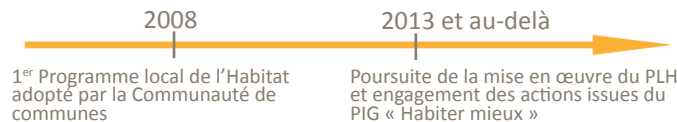
En 2012, une convention d'application territoriale du Programme d'Intérêt Général « Habiter mieux » a été conclue pour la période 2012-2014 entre le Conseil Général, l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et Grand Cognac. Elle vise à déployer des actions qui répondront aux problématiques suivantes : précarité énergétique, insalubrité et habitat indigne et production de logements à loyers maîtrisés. La Maison de l'Habitat se tient à disposition des habitants du territoire afin de leur apporter une assistance administrative et financière gratuite sur ces questions relatives à l'amélioration de l'habitat

Grand Cognac s'engage donc à améliorer l'offre de logements en favorisant la mise sur le marché de logements adaptés aux besoins actuels et futurs.

La mise en place d'un observatoire du foncier et de l'habitat, le lancement d'études sur l'état de la vacance sur le territoire communautaire ou l'engagement possible de réflexions sur l'accompagnement des communes dans des projets d'aménagement aspirant à une densification urbaine maîtrisée (ex : projet BIMBY) concourent à engager Grand Cognac dans l'apport de réponses aux problématiques locales de l'habitat.



Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de projets soutenus
- Nombre d'aides accordées

ACTION n° 20 Faire de la Maison de l'Habitat, un pôle-ressource sur l'écoconstruction

Grand Cognac mène une politique habitat volontariste sur son territoire. Cette démarche se traduit par la mise en place de plusieurs dispositifs partenariaux. Afin de rendre plus lisibles ces actions, la Communauté de communes a créé un lieu unique identifié et référent sur le territoire intercommunal pour la mise en œuvre de ses actions : la Maison de l'Habitat située 23, place Jean Monnet à Cognac.



La Maison de l'Habitat est en mesure de prodiguer un grand nombre de conseils dès lors qu'un propriétaire souhaite entreprendre des travaux en tout genre sur son logement. Les permanences de l'ANAH, du CAUE ou encore de l'Espace-Info-Energie d'Angoulême sont autant d'interlocuteurs compétents mis à disposition des habitants du territoire, afin de répondre à leurs questions.

La Maison de l'Habitat doit bénéficier d'une meilleure visibilité auprès des habitants du territoire. L'orientation *Maison de l'Habitat durable*, comme il en existe plusieurs en France, peut permettre de diversifier les missions de cette structure et affirmer son rôle de guichet unique sur toutes les questions relatives à l'habitat, à l'écoconstruction, et même aux énergies renouvelables.



Pilote de l'action

Commission Aménagement de l'Espace et Habitat

Partenaires techniques

ANAH, CAUE, Espace-Info-Energie, ADIL, etc.

Partenaires financiers

A définir

Budget affecté à l'action

Budget constant de la Maison de l'Habitat

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de personnes accueillies à la Maison de l'Habitat
- Nombre de personnes présentes aux permanences ANAH, CAUE, EIE, ADIL à la Maison de l'Habitat

Objectif 2 FAVORISER POUR TOUS L'ACCÈS À UN HABITAT DE QUALITÉ ET ÉNERGIQUEMENT PERFORMANT

ACTION n° 21 Sensibiliser les habitants aux déperditions de chaleur de l'habitat

Pilote de l'action

Commission
Aménagement de l'Espace
et Habitat

Partenaires techniques

Espace-Info-Energie, etc.

Partenaires financiers

Aucun

Budget affecté à l'action

2 000 € par an

Les bienfaits d'une isolation thermique performante de l'habitat sont nombreux : réduction notable des consommations de chauffage, augmentation du confort intérieur, limitation des émissions des gaz à effet de serre, etc.

Les travaux d'amélioration de l'habitat offrent de nombreuses possibilités d'intervention mais ils ne sauraient être efficaces que si l'isolation de l'habitation est performante. Or, pour les constructions antérieures à 1974, aucune obligation d'isoler n'était imposée.

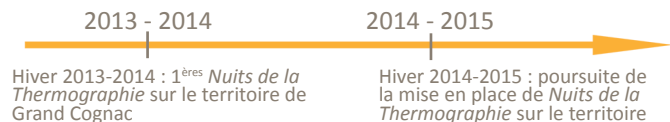
Afin de sensibiliser les habitants du territoire sur ces questions, Grand Cognac envisage de mettre en place des événementiels durant l'hiver, intitulés *Nuits de la Thermographie*. En partenariat avec l'Espace-Info-Energie d'Angoulême, seraient proposés des temps de déambulation dans les rues d'une commune de Grand Cognac avec l'aide d'une caméra thermique qui permettrait d'observer les déperditions de chaleur de l'habitat. Un décryptage, en salle, des prises de vues effectuées avec l'appui d'un spécialiste des questions thermiques viendrait apporter des éléments de connaissance aux habitants.



30%

C'est la part des pertes thermiques d'une maison provenant du toit, d'où l'intérêt primordial d'accorder une importance toute particulière à la qualité de son isolation. (source ADEME).

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de participants aux Nuits de la Thermographie
- Nombre de prises de contact avec la Maison de l'Habitat suite à ces événements

ACTION n° 22 Inciter à la création de structures de type MAFPAH

Maison d'accueil familiale pour personnes âgées et handicapées



La structure démographique du territoire évolue avec un vieillissement de la population qui s'accélère et qui est plus marqué qu'au niveau national, régional et même départemental. Le Conseil Général de la Charente

œuvre depuis plusieurs années pour mettre en adéquation vieillissement de la population et offre de logement adapté. Le développement de MAFPAH (Maison d'accueil familiale pour personnes âgées et handicapées) sur le département apporte une réponse aux problématiques d'accès à un habitat adapté que peuvent rencontrer des personnes âgées et/ou handicapées.

Des MAFPAH ont été construites sur trois communes du département : Saint-Séverin, Ronsenac et Charras. Chacune de ces maisons dispose à l'étage de deux logements pour les familles d'accueil, et permet d'accueillir, dans un habitat adapté et un cadre familial, six personnes âgées ou handicapées, en leur assurant des soins et prises en charge correspondant à leurs besoins.

Des réflexions sont engagées sur la mise en place de deux MAFPAH sur le territoire intercommunal : Ars et Cherves-Richemont. Grand Cognac pourrait accompagner la réalisation de ce type de structures sur son territoire.

NB : le Conseil Général réfléchit actuellement à une évolution des MAFPAH qui pourraient changer de nom et connaître un fonctionnement quelque peu différent.

Action complémentaire inscrite à l'Agenda 21 de la Ville de Cognac :
Engager une réflexion sur la question du logement des seniors

Pilote de l'action

Commission
Aménagement de l'Espace
et Habitat

Partenaires techniques

Conseil Général, MSA, CAF, APF, bailleurs sociaux, communes membres volontaires, etc.

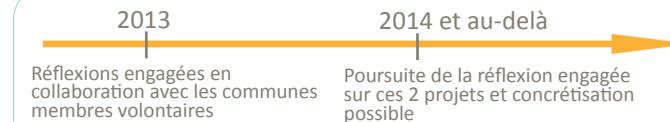
Partenaires financiers

Conseil Général, etc.

Budget affecté à l'action

A définir

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de projets engagés
- Nombre de personnes accueillies dans les structures MAFPAH

Objectif 2 FAVORISER POUR TOUS L'ACCÈS À UN HABITAT DE QUALITÉ ET ÉNERGIQUEMENT PERFORMANT

ACTION n° 23

Installer un réseau de chaleur-bois

Pilote de l'action

Commission Infrastructures

Partenaires techniques

A définir

Partenaires financiers

A définir

Budget affecté à l'action

Coût d'opération prévisionnel de :
2 150 000 € HT
(estimation issue d'une étude préalable réalisée par le CRER)

La construction du complexe aquatique des Vauzelles (Châteaubernard) et le réaménagement des terrains adjacents, afin d'affirmer la vocation « pôle sportif et ludique » de cet espace, amènent Grand Cognac Communauté de communes à envisager l'installation d'un réseau de chaleur-bois pour assurer le chauffage de différents équipements.

Cette option permet à la Communauté de communes de se tourner vers l'énergie-bois, énergie renouvelable et adaptée à l'usage envisagé sur ce pôle sportif (chauffage des piscines, de locaux, de vestiaires, etc.).

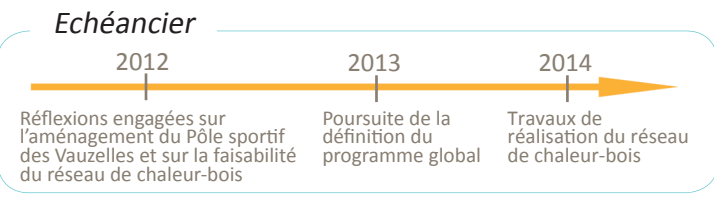
Ce réseau de chaleur-bois serait également relié à d'autres sites consommateurs du quartier : collège, lycée, etc.

Les premières réflexions sont engagées en 2012. Le dimensionnement du réseau sera étudié, les équipements bénéficiant du réseau de chaleur-bois seront identifiés afin d'optimiser l'investissement et le recours aux énergies renouvelables. Un accompagnement technique pour le montage de ce projet est engagé.

La recherche de producteurs de copeaux de bois (ou plaquettes de bois) de proximité sera privilégiée afin de limiter les transports.



Un RÉSEAU DE CHALEUR est un système de distribution de chaleur produite de façon centralisée, permettant de desservir plusieurs usagers. Il comprend une ou plusieurs unités de production de chaleur ainsi que des réseaux primaires et secondaires de distribution de chaleur.



- Indicateurs de suivi**
- Quantité de bois utilisée pour le fonctionnement du réseau de chaleur-bois
 - Economies réalisées par rapport à une production de chaleur plus classique : gaz ou électricité



▶ AXE 4

RENFORCER L'IDENTITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DU COGNAÇAIS

L'histoire du territoire de Grand Cognac est marquée par des spécificités qui lui confèrent un caractère singulier. Ce territoire est marqué, tant par ses paysages que par son économie, par la présence de son vignoble à la renommée internationale. En découlent nombre d'activités telles que la tonnellerie, le design-packaging, la verrerie, etc. Le développement économique du territoire passe aujourd'hui par des activités diversifiées, industrielles, commerciales, de services qui permettent de combiner le triple impératif de maintien des emplois, de diversification de l'économie et d'apport de réponses aux besoins locaux.

Le renforcement de la connaissance du territoire et de ses richesses passe également par le développement d'une offre touristique locale qui doit aller plus loin que le seul tourisme lié au produit cognac. Deux objectifs complémentaires déclinent ce quatrième axe, à savoir :

- Objectif 1 : faire connaître le territoire Cognaçais et ses richesses ;
- Objectif 2 : accueillir et soutenir les acteurs économiques en favorisant un développement innovant et responsable.

.....
L'attractivité correspond à la capacité d'un territoire à attirer et retenir les populations et les entreprises, dans un contexte de mobilité croissante au plan international et national. L'importance relative accordée aux différentes dimensions constitutives de l'attractivité territoriale (économique, résidentielle, touristique...) varie cependant de façon considérable d'un territoire à l'autre. (Source Entreprises, Territoires et Développement)
.....

Objectif 1 FAIRE CONNAÎTRE LE TERRITOIRE COGNAÇAIS ET SES RICHESSES

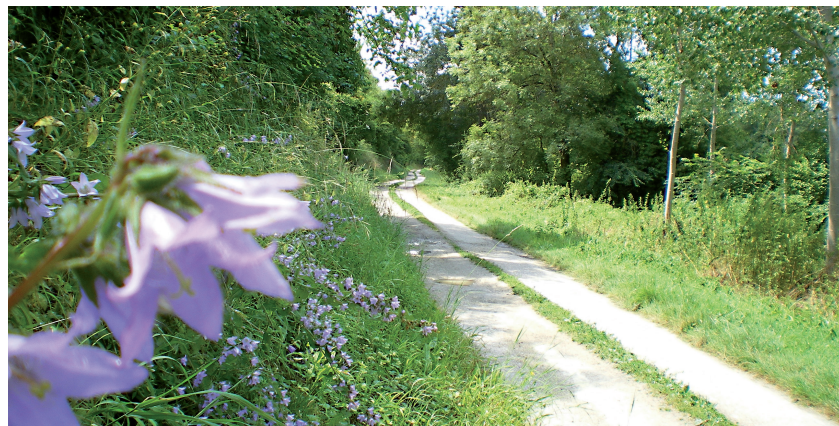
ACTION n° 24

Développer, baliser et faire connaître les sentiers de randonnée du territoire



Le territoire de Grand Cognac est parcouru par un nombre important de sentiers de randonnée. Empruntés aussi bien par des touristes que par les habitants, ils permettent de découvrir le territoire différemment. Certaines motivations sont partagées par une majorité de randonneurs : découverte des éléments de patrimoine (patrimoine naturel, bâti, architectural, paysages, etc.), recherche d'un environnement préservé, contemplation de beaux paysages, recherche d'un effort physique doux et modéré qui participe d'un état de santé amélioré.

Grand Cognac est compétent sur le balisage et la promotion des chemins de randonnée sur son territoire. Afin de répondre au mieux aux besoins identifiés de la population sur ce sujet, l'identification des différents types de circuits existants et l'actualisation des dispositifs d'information relatifs aux itinéraires de randonnée (topoguide, carte, site internet, balisage, signalétique, etc.) seront entreprises par la Communauté de communes.



Pilote de l'action

Commission Tourisme

Partenaires techniques

Fédérations Française et Départementale de la Randonnée Pédestre

Partenaires financiers

A définir

Budget affecté à l'action

A définir

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de kilomètres de sentiers de randonnée
- Nombre de topoguides distribués

ACTION n° 25

Engager une réflexion sur le développement du tourisme équestre sur le territoire



Grand Cognac mène un nombre d'actions important dans le cadre de sa politique touristique. La gestion d'équipements d'intérêt communautaire, tels que le camping, le gîte d'étape du Moulin de Prézier, le centre d'interprétation du patrimoine Espace découverte en Pays du cognac, la base de loisirs André Mermet, la gabare La Dame Jeanne, donne l'occasion à la Communauté de communes d'agir au quotidien pour donner aux touristes de passage l'envie de découvrir les différentes facettes du territoire.

La diversification de l'offre touristique proposée sur le territoire est sans cesse à développer afin de mettre en valeur le territoire et ses richesses. Le tourisme équestre donnerait l'occasion de proposer une offre nouvelle et permettrait aux cavaliers d'avoir accès à des équipements et une signalétique adaptés. Une réflexion préalable devra être engagée pour juger de la faisabilité de l'action et du niveau d'intervention possible de la Communauté de communes. Cette étude devra impliquer des acteurs locaux dans cette thématique (association Les sabots verts, etc.) pour définir les modalités possibles de développement du tourisme équestre sur le territoire communautaire.

Cette action est à mener en parallèle avec la valorisation touristique et environnementale du Fleuve Charente.

Pilote de l'action

Commission Tourisme

Partenaires techniques

Agence de développement touristique de Charente, Comité départemental du tourisme équestre, Association Les sabots verts

Partenaires financiers

A définir

Budget affecté à l'action

A définir



Echéancier



Indicateurs de suivi

- A définir

Objectif 1 FAIRE CONNAÎTRE LE TERRITOIRE COGNAÇAIS ET SES RICHESSES

ACTION n° 26

Valorisation touristique et environnementale du fleuve Charente

Pilote de l'action

Commissions Environnement et Cadre de vie, Transports et Déplacements

Partenaires techniques

DREAL, ARS, DDT, associations locales, bureaux d'études, etc.

Partenaires financiers

Etat, Conseil Régional, Conseil Général

Budget affecté à l'action

1 800 000 € TTC, dont 1^{ère} tranche (Base Plein Air André Mermet) : 330 000 € TTC

Ce projet structurant du territoire communautaire, global et transversal, consiste en la réalisation d'une coulée verte sur l'ancien chemin de halage situé le long du fleuve Charente, ou à proximité du fleuve, afin d'en faire un espace de promenade et de découverte de l'environnement facilement accessible aux personnes à mobilité réduite, cyclistes et piétons. Ce projet sera également marqué par l'interdiction de l'accès des voitures sur certains secteurs, des travaux ponctuels de stabilisation de berges dans le souci de la préservation des milieux.

La richesse environnementale et paysagère de la zone concernée (zones Natura 2000, site classé), ainsi que la problématique des risques sur ces espaces (Plan de Prévention des Risques Inondations, champs captants pour l'eau potable de Cognac) induisent de porter une attention particulière aux techniques et matériaux utilisés dans les aménagements réalisés.



Le projet communautaire se déploie sur un linéaire de 18 kilomètres et s'inscrit dans un projet plus global, à long terme, de création d'une véloroute depuis Angoulême jusqu'à Rochefort. Le lien entre ce projet global et les itinéraires de randonnée existants sera recherché.

Action complémentaire inscrite à l'Agenda 21 de la Ville de Cognac :

Réaménager les quais pour créer un lieu de promenade et de détente pour les visiteurs mais aussi les habitants

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de kilomètres linéaires aménagés
- Nombre de piétons/cyclistes empruntant le chemin



Objectif 1 FAIRE CONNAÎTRE LE TERRITOIRE COGNAÇAIS ET SES RICHESSES

ACTION n° 27

Développer le tourisme industriel sur le territoire



Patrimoine industriel, tourisme industriel, tourisme de découverte économique... Les termes sont nombreux mais l'idée commune sous-entendue est celle de rapprocher l'économie et l'industrie de la politique touristique et patrimoniale d'un territoire.

Le territoire de Grand Cognac est indissociable de l'activité économique qui tourne autour de la production des spiritueux mais également, plus largement, autour d'autres secteurs d'activités qui ont développé des savoir-faire, des pratiques et techniques singulières, et impacté le style architectural des entreprises locales. Distillerie, tonnellerie, verrerie sont autant d'activités du paysage économique local. Paysage économique mais également paysage social, patrimonial et culturel du territoire.

Dans le cadre de sa politique touristique et de ses actions menées en faveur du maintien du patrimoine, Grand Cognac souhaite élargir son intervention vers un développement du tourisme industriel du territoire. Certaines actions ont pu être engagées en ce sens, actions sur lesquelles il faudra s'appuyer (exposition sur le patrimoine industriel à l'Espace Découverte par exemple) pour renforcer le développement de la connaissance du patrimoine industriel local et de son partage auprès des habitants et des touristes de passage.

En 2013, l'évolution du contenu des bornes interactives de l'Espace Découverte, permettra à de nouvelles thématiques d'être abordées. Celle du patrimoine industriel local sera présentée.



Pilote de l'action

Commissions Tourisme et Patrimoine

Partenaires techniques

Entreprises locales, Espace Découverte en Pays du Cognac, etc.

Partenaires financiers

A définir

Budget affecté à l'action

A définir

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre d'animations proposées en lien avec le développement du tourisme industriel
- Fréquentation des animations proposées

ACTION n° 28

Mise en place d'un parcours piéton et d'un parcours lumière

Dans la logique de diversification de la politique touristique engagée par Grand Cognac, logique qui poursuit l'objectif de faire rester les touristes de passage plus longtemps dans le Cognacais, la mise en valeur du patrimoine local du centre-ville de Cognac est souhaitée.

Ainsi, en parallèle de l'attribution du label *Ville d'Art et d'Histoire* à la ville de Cognac en début d'année 2012, Grand Cognac a souhaité mettre en place un parcours piéton qui vise à faire découvrir, via différents cheminements urbains, des éléments de patrimoine historique et richesses architecturales locales.



Le parcours piéton a été inauguré en juillet 2012. Le parcours lumière devrait compléter le parcours piéton et offrir une déambulation nocturne avec projections d'images sur certains bâtiments cognacais. L'installation de leds bleues en remplacement de l'éclairage public actuel de certaines rues du centre-ville de Cognac, viendrait s'accorder avec le thème du parcours intitulé *Les heures bleues*. La découverte des richesses patrimoniales du territoire s'inscrit dans une logique de transmission entre les générations.



Pilote de l'action

Commission Tourisme (Parcours piéton)
Commission Patrimoine (Parcours lumière)

Partenaires techniques

Cabinets d'études, etc.

Partenaires financiers

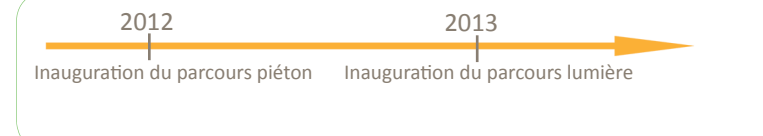
Conseil Général, Conseil Régional, DRAC, etc.

Budget affecté à l'action

Parcours piéton : projet estimé à 70 000 € HT (coût de 58 000 € HT à ce jour)

Parcours lumière : En cours de définition à ce jour (Financeurs pressentis : CG, CR et DRAC)

Echéancier



Indicateurs de suivi

- A définir

Objectif 2 ACCUEILLIR ET SOUTENIR LES ACTEURS ÉCONOMIQUES EN FAVORISANT UN DÉVELOPPEMENT INNOVANT ET RESPONSABLE

ACTION n° 29 Mettre en oeuvre le pôle verrier

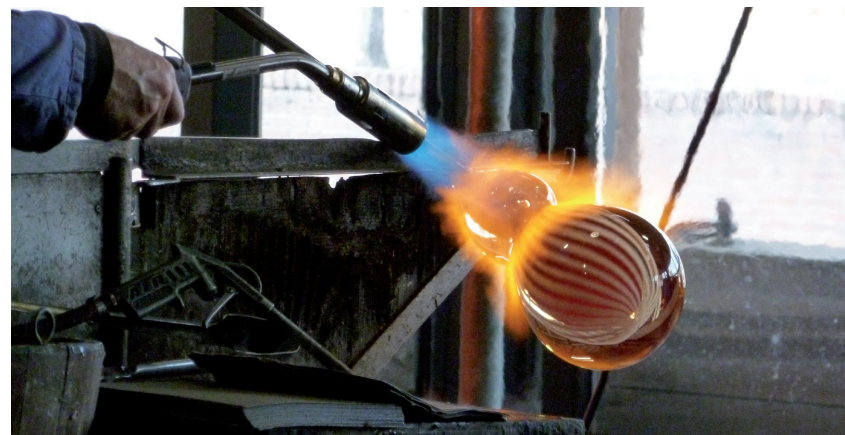


Grand Cognac considérant son histoire industrielle (verrerie, Maisons de cognac, tonnellerie, packaging) a décidé de s'appuyer dessus pour créer une dynamique de territoire.

A ce titre, les élus de Grand Cognac souhaitent mettre en oeuvre un projet verrier aux multiples facettes. Les réflexions sont d'ores et déjà engagées et orientent le projet vers les cinq axes de développement suivants :

1. Formation initiale et continue ;
2. Arts verriers et design (Résidence d'artistes et installation d'artisans d'art) ;
3. Tourisme et économie : hall de démonstration, expositions, boutique, concours ;
4. Partenariats nationaux, européens et internationaux ;
5. Recherche et expérimentation sur les procédés verriers.

L'objectif de ce pôle est d'augmenter l'attractivité du territoire et de répondre à l'attente des industriels.



Pilote de l'action

Commission Développement économique

Partenaires techniques

Chambre des métiers, INDP, Conseil Général

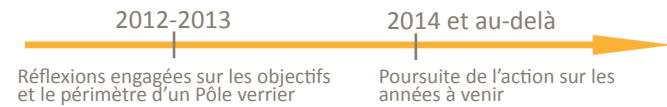
Partenaires financiers

Conseil régional, Conseil Général

Budget affecté à l'action

En cours de définition à ce jour

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Création de formations nouvelles autour des métiers du cognac
- Réalisation d'une offre touristique
- Implication des entreprises privées dans le projet

ACTION n° 30 Poursuivre les aménagements durables des zones d'activités et abords des équipements communautaires

Grand Cognac est doté de la compétence Développement économique qui se décline en la « création, l'aménagement, l'extension, l'entretien de toutes les zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale » du territoire communautaire.



A ce jour, près de 300 hectares de zones d'activités se déploient sur tout le territoire communautaire. L'aménagement des zones d'activités les plus récentes a été effectué avec le souci d'une prise en compte efficace de leur intégration paysagère, d'impacts réduits sur l'environnement et d'une conception garantissant un accès facilité.

Grand Cognac s'engage à poursuivre le développement économique du territoire en réduisant les impacts environnementaux des zones d'activités existantes et à venir. Grand Cognac souhaite également améliorer et prendre en compte la satisfaction des usagers et à inciter ces derniers à accompagner cet effort.

Les futures zones devront intégrer une prise en compte renforcée des principes du développement durable, dans leur conception, leur aménagement et leur entretien. Par extension, l'ensemble des équipements communautaires et aménagements connexes devront également s'inscrire dans une prise en compte renforcée des principes de développement durable.

Pilote de l'action

Commission Développement économique

Partenaires techniques

A définir

Partenaires financiers

A définir

Budget affecté à l'action

Budget constant de Grand Cognac

24 000 à 32 000

Nombre de zones industrielles et parcs d'activités présents en France, répartis sur 12 000 communes (source MEDDE).

Echéancier



Indicateurs de suivi

- A définir



► AXE 5

VERS UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EXEMPLAIRE

Afin de concrétiser et affirmer son engagement dans la prise en compte des principes du développement durable, Grand Cognac souhaite s'appliquer à lui-même les améliorations qui dans son fonctionnement lui permettront de mieux intégrer les principes du développement durable au quotidien.

C'est au regard de cette éco-responsabilité, appliquée directement au niveau des services communautaires et dans les modes de fonctionnement quotidien de la Communauté de communes, que pourra être engagée une mobilisation des forces vives du territoire avec l'ambition de partager les principes du développement durable, avec les acteurs locaux volontaires et motivés du territoire communautaire.

Ainsi, deux objectifs visent à faire de Grand Cognac, une Communauté de communes exemplaire :

- Objectif 1 : engager Grand Cognac dans une démarche d'éco-administration ;
- Objectif 2 : mobiliser, sensibiliser et soutenir les acteurs qui souhaitent s'engager en faveur du développement durable.

.....
Rien n'est plus contagieux que l'exemple.
(François de La Rochefoucauld)
.....

Objectif 1 ENGAGER GRAND COGNAC DANS UNE DÉMARCHE D'ÉCO-ADMINISTRATION

ACTION n° 31 Mise en place d'un observatoire des fluides et d'un plan d'économies d'énergie dans les bâtiments communautaires

Pilote de l'action

Direction Générale des Services

Partenaires techniques

A définir

Partenaires financiers

A définir

Budget affecté à l'action

2013 :
 - 8 000 € HT : travaux d'économie d'énergie sur le chauffage du Moulin de Prézier
 - 35 500 € HT : réfection de la cuisine du club de tennis (isolation en chanvre et lin, bardage, plomberie, etc.)

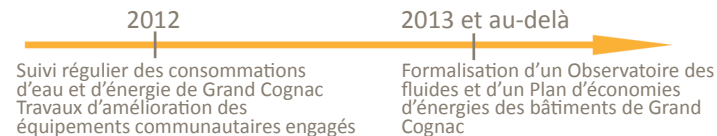
Grand Cognac gère un patrimoine bâti composé d'une vingtaine de bâtiments, soit environ 30 000 m² de surface. Les consommations énergétiques (électricité et gaz) et les consommations d'eau relevées sur les différents sites communautaires sont importantes et suivent une courbe ascendante.



Fort de ce constat, est apparu indispensable la mise en place d'un suivi régulier et structuré de l'ensemble des consommations énergétiques et d'eau sur les différents sites de Grand Cognac. L'inscription de la Communauté de communes dans une démarche de gestion écoresponsable des ressources et d'optimisation de ses dépenses est donc incontournable. Ainsi, différentes actions sont entreprises et devront se poursuivre : mise en place d'un observatoire des fluides (suivi et reporting des consommations relevées), réalisation d'un plan de gestion immobilière qui permet de renseigner pour chaque bâtiment un dossier détaillant ses caractéristiques générales et techniques, sa conformité réglementaire, les améliorations techniques à apporter, etc., afin de déterminer un programme pluriannuel de travaux, d'entretien et d'amélioration des performances énergétiques (isolation des bâtiments, installation de luxmètres, détecteurs de présence, etc.). Toute autre action de sensibilisation des utilisateurs des sites communautaires sera également à étudier afin de responsabiliser utilisateurs et personnel.

200 000 € : c'est le coût annuel des consommations énergétiques et d'eau des différents sites de Grand Cognac.

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Evolution des consommations énergétiques
- Evolution des consommations d'eau

ACTION n° 32 Evolution du plan de gestion différenciée des espaces verts communautaires vers un plan de gestion durable

Dans le cadre de la réflexion sur l'optimisation du mode d'entretien du « patrimoine vert » de la Communauté de communes, un plan de gestion des espaces verts communautaires a été instauré à partir du 1^{er} janvier 2008.

Ce plan de gestion a permis de répartir en trois grandes catégories les espaces verts communautaires, à savoir, les espaces paysagers (29 ha), les espaces naturels (88 ha) et les berges du fleuve Charente (14 ha). Ce sont ensuite différentes classes d'intervention qui ont été définies impactant le niveau d'entretien de chacun des espaces concernés. Entre 2008 et 2011, l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires a diminué de 65%. Les pratiques se sont également améliorées sur la gestion de l'eau, les projets de plantations désormais plus résistantes à la sécheresse, la gestion des déchets verts en recyclant les résidus de végétaux, etc.



Pilote de l'action

Direction Générale des Services

Partenaires techniques

A définir

Partenaires financiers

A définir

Budget affecté à l'action

107 000 € par an (entretien des espaces verts de Grand Cognac hors frais de personnel)

En 2012, Grand Cognac s'est engagé dans une réflexion visant à progresser encore dans ses modes d'interventions en lançant une concertation avec l'ensemble du personnel des espaces verts et gestionnaires de sites extérieurs pour aboutir à la création d'un plan de gestion durable de ses espaces verts, plan partagé par l'ensemble des acteurs y compris, à terme, de la population.



Echéancier



Indicateurs de suivi

- Evolution des consommations d'eau (arrosage)
- Evolution de l'utilisation de pesticides
- Nombre de réunions de concertation sur la démarche

Objectif 1 ENGAGER GRAND COGNAC DANS UNE DÉMARCHE D'ÉCO-ADMINISTRATION

ACTION n° 33 Généraliser le tri sélectif à l'ensemble des sites de Grand Cognac

Pilote de l'action

Direction Générale des Services

Partenaires techniques

Aucun

Partenaires financiers

Aucun

Budget affecté à l'action

1 000 €

Le tri sélectif est devenu en quelques décennies un réflexe que de plus en plus de personnes s'appliquent à respecter. A leur domicile, les citoyens appliquent progressivement de mieux en mieux les consignes de tri existantes. Les collectivités doivent, elles aussi, montrer l'exemple et s'efforcer de rendre possible le tri sélectif auprès de leur personnel et des citoyens.

Ainsi, depuis 2011, des efforts sont entrepris à la Communauté de communes : distribution d'un guide de l'éco-agent rappelant notamment les consignes de tri, installation de poubelles de tri sélectif à chaque poste de travail (poubelle pour déchets recyclables et poubelle pour déchets non-recyclables) et dans les salles de pause, installation de collecteurs de piles usagées et de Lumibox, collecte et tri des cartouches d'encre usagées.



Certains équipements communautaires sont également progressivement dotés de poubelles de tri sélectif (Base plein air par exemple). Ces initiatives devront se développer dans les années à venir.



374 kg

Production d'ordures ménagères et assimilés par an et par habitant (source ADEME).

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de poubelles de tri installées
- Quantité de déchets piles et ampoules récoltée

ACTION n° 34 Edition d'un guide de l'agent communautaire

Pilote de l'action

Direction Générale des Services

Partenaires techniques

Aucun

Partenaires financiers

Aucun

Budget affecté à l'action

1 000 €

Afin de faciliter l'accueil de tout nouveau personnel au sein des services de Grand cognac Communauté de communes, l'édition d'un guide de l'agent communautaire a été jugée intéressante par les membres du personnel existant eux-mêmes.

A l'image du guide du Conseiller et de la Conseillère communautaire, la remise d'un document présentant la Communauté de communes aurait vocation à donner des informations sur son périmètre, ses statuts, ses compétences, ses élus, ses communes, ses réalisations, ses projets. Une seconde partie pourrait présenter des informations relatives à la place de l'agent dans la Communauté de communes : organigramme, plan individuel de formation, Centre National d'Action Sociale (CNAS), règlement intérieur, entretien d'évaluation.



Ce guide permettrait au personnel actuel ainsi qu'à tous les nouveaux agents, tous les saisonniers, tous les stagiaires accueillis, d'avoir accès à un document pratique rassemblant des renseignements utiles dans l'exercice de leurs fonctions.

En 2010, un guide de l'agent écoresponsable a été édité et remis à l'ensemble du personnel communautaire. Il permet de recenser les écogestes pratiques à effectuer pour améliorer l'impact de tous sur son environnement.

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de guides distribués

Objectif 1 ENGAGER GRAND COGNAC DANS UNE DÉMARCHE D'ÉCO-ADMINISTRATION

ACTION n° 35 Promouvoir les formations au développement durable en interne

Pilote de l'action

Direction Générale des Services

Partenaires techniques

A définir

Partenaires financiers

A définir

Budget affecté à l'action

A définir

Au lancement de la démarche Agenda 21, le personnel communautaire a été invité à différents temps de présentation de la démarche et de vulgarisation du terme de développement durable : réunion-témoignages, spectacle-forum sur l'implication du développement durable dans l'action publique.

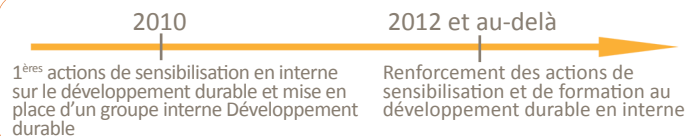
Un guide de l'éco-agent a été distribué aux agents afin de les sensibiliser aux pratiques responsables au quotidien sur leur lieu de travail. La parution chaque trimestre d'une newsletter *Développement durable* permet également d'apporter des informations pratiques à l'ensemble des agents.

Enfin, un groupe de travail interne Développement Durable a été constitué en 2010. Il rassemble une quinzaine d'agents volontaires qui s'impliquent dans la proposition d'idées visant à renforcer la prise en compte du développement durable au quotidien. Ces temps d'échanges ont déjà permis de faire évoluer les pratiques des agents sur différents domaines : amélioration du tri sélectif, utilisation de papier recyclé, utilisation d'un vélo à assistance électrique, etc.

La nécessité de renforcer ces temps de sensibilisation et de formation au développement durable en interne est réelle. Ils devront se déployer de différentes manières et sur des thèmes divers : achats durables, éco-conduite, gestion des déchets, etc. Ils participent de l'exemplarité de la collectivité.

Investir dans la formation, c'est conjuguer au présent mais aussi au futur le souci des hommes et le souci des résultats.
(Philippe Bloch)

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre d'actions de formation et sensibilisation engagées
- Nombre de participants ou retours sur ces temps

ACTION n° 36 Examiner tous les projets portés ou soutenus en utilisant une grille de critères de développement durable

Afin d'engager l'ensemble des projets communautaires dans un strict respect des principes du développement durable, la rédaction d'une grille de critères de développement durable sera engagée. Cette grille, rédigée en interne, devra être complétée avant chaque projet mis en oeuvre par Grand Cognac. Elle permettra aux élus de s'interroger sur l'impact du projet en question d'un point de vue environnemental, social et économique. Les choix des modalités de mise en oeuvre de chacun des projets seront ainsi effectués en ayant pris la mesure de leurs impacts locaux.

Cette grille pourra également être mobilisée pour étudier les projets soutenus par la Communauté de communes afin de bien prendre la mesure du niveau de prise en compte des principes du développement durable par les associations et organismes extérieurs. Une *Grille d'analyse des demandes de subventions reçues des associations, communes adhérentes ou autres organismes* a été rédigée en fin d'année 2012. Elle mentionne, d'ores et déjà,

Mais suffit-il de qualifier de « durable » tout et n'importe quoi ? S'agit-il d'habiller de discours écologisants, souvent simplificateurs, voire simplistes, toute opération d'aménagement paysager, rural, urbain..., tout projet culturel, toute activité dans les domaines les plus variés pour qu'ils deviennent ce qu'on voudrait qu'ils soient ou pour qu'ils soient ce qu'on prétend qu'ils sont ?
(De Lage, 2008)

un onglet *Inscription dans une démarche de développement durable* que doivent compléter les structures demandant une subvention à la Communauté de communes.



Pilote de l'action

Direction Générale des Services

Partenaires techniques

Aucun

Partenaires financiers

Aucun

Budget affecté à l'action

Aucun

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de projets interrogés avec la grille

Objectif 1 ENGAGER GRAND COGNAC DANS UNE DÉMARCHE D'ÉCO-ADMINISTRATION

ACTION n° 37

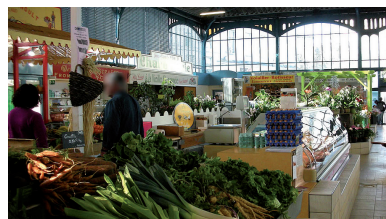
Développer le recours aux circuits courts pour le snack de la base plein-air



La Base Plein-Air est un espace de loisirs et de détente situé sur Cognac et qui propose différentes activités récréatives et sportives aux habitants du territoire et touristes de passage. De compétence communautaire, cet espace a bénéficié en 2012, de la construction d'un nouveau snack qui permet de proposer aux utilisateurs de manger sur place dans un cadre agréable.



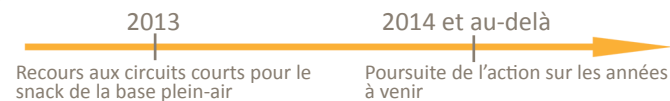
Avec la notion de circuit de proximité, une nouvelle conception du système alimentaire a vu le jour. Cette approche renvoie à la question des « kilomètres alimentaires » et à l'impact environnemental de nos habitudes alimentaires. Elle correspond au développement d'initiatives pour « raccourcir » les circuits de distribution, de commercialisation et de consommation des produits alimentaires, pour les « relocaliser ». (CESER)



Afin de proposer une alimentation de qualité, certains produits utilisés sont de provenance locale.

Il est désormais souhaité qu'une majorité de produits proposés au snack de la base plein-air soit d'origine locale. Ainsi le recours aux circuits courts sera privilégié.

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Part de produits issus de l'agriculture de proximité utilisés au snack de la base plein-air

ACTION n° 38

Systematiser les études d'intégration d'énergies renouvelables sur les nouvelles constructions communautaires

La France s'est engagée à atteindre une part d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation d'énergie finale de 23% en 2020. Pour atteindre cet objectif, un développement des énergies renouvelables est nécessaire à tous les niveaux : particuliers, entreprises, collectivités.

Dans le cadre du projet de Pôle aquatique des Vauzelles, Grand Cognac a engagé une étude sur la faisabilité de la mise en place d'un réseau de chaleur-bois. D'autres études de développement des énergies renouvelables ont déjà pu, par le passé, être engagées par Grand Cognac, sans qu'elles se concrétisent par des investissements pour des raisons essentiellement liées à la complexité technique des projets et à leur coût : intégration de panneaux photovoltaïques au toit du Complexe omnisports des Vauzelles, installation d'une turbine hydroélectrique au Moulin de Prézier.

Cependant, à l'image de l'étude engagée sur le réseau de chaleur-bois, une systématisation des études d'intégration des énergies renouvelables sur les nouvelles constructions communautaires devra avoir lieu.

NB : il s'agit aussi d'une obligation réglementaire pour les opérations soumises à étude d'impact : Toute action ou opération d'aménagement telle que définie à l'article L. 300-1 et faisant l'objet d'une étude d'impact doit faire l'objet d'une étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables de la zone, en particulier sur l'opportunité de la création ou du raccordement à un réseau de chaleur ou de froid ayant recours aux énergies renouvelables et de récupération. (Code de l'Urbanisme : Article L128-4).

Pilote de l'action
Commission Infrastructures

Partenaires techniques
CRER, bureaux d'études spécialisés, ADEME, etc.

Partenaires financiers
FREE, ADEME, etc.

Budget affecté à l'action
Coût des études au cas par cas



Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de projets d'implantation d'énergies renouvelables concrétisés

Objectif 1 ENGAGER GRAND COGNAC DANS UNE DÉMARCHE D'ÉCO-ADMINISTRATION

ACTION n° 39 Mutualiser les achats de consommables entre les mairies et la Communauté de communes



Organisée depuis plusieurs années entre la Communauté de communes et la ville de Cognac, par la mise en place d'un marché à groupement de commandes, la mutualisation des achats peut s'étendre vers les autres communes de l'intercommunalité.

Chaque mairie est amenée à acheter des consommables (papier, enveloppes, fournitures, etc.) pour le bon fonctionnement quotidien de ses services. Afin de réduire les coûts en faisant des économies d'échelle, limiter le transport et ainsi les émissions de CO2 pour acheminer ces commandes à destination, un groupement de commandes pourrait être proposé aux mairies volontaires du territoire de Grand Cognac.

Une réflexion menée conjointement avec les mairies devra être engagée dans un premier temps pour définir la pertinence, et la faisabilité, puis dans un second temps, les modalités possibles de mise en œuvre de cette mutualisation.



A l'heure où nos modes de consommation sont questionnés - appauvrissement des ressources naturelles, changement climatique, biodiversité à préserver, conditions de travail détériorées - les collectivités locales ont plus que jamais un rôle d'exemple à jouer, et notamment par le biais de leurs achats.

Pilote de l'action
Direction Générale des Services

Partenaires techniques
Communes membres

Partenaires financiers
Aucun

Budget affecté à l'action
Aucun

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de communes engagées
- Economies générées
- Nombre de marchés concernés

ACTION n° 40 Optimiser l'éclairage public

L'éclairage public représente une consommation énergétique importante pour les collectivités territoriales. En moyenne, le coût annuel d'un point lumineux varie entre 40 et 70 euros. Afin de diminuer la consommation énergétique liée à l'éclairage public, réduire ainsi les rejets de CO2 et la pollution lumineuse, des solutions sont envisagées par les collectivités.



Grand Cognac intervient déjà dans l'amélioration de l'éclairage extérieur de ses sites communautaires (installation de leds, suppression des luminaires « boules », installation d'horloges astronomiques, etc.) et prévoit de l'étendre à l'éclairage public des zones d'activités notamment. Deux grands axes devront être étudiés : agir sur la durée de fonctionnement et/ou agir sur la puissance installée. Les solutions d'optimisation possibles sont nombreuses (variateurs de puissance, remplacements des lampes mercure, diminution des plages horaires de fonctionnement de l'éclairage public, etc.).

Dans une démarche de concertation et afin de répondre aux besoins des entreprises présentes sur ses zones d'activités, un temps de travail commun avec la Communauté de communes pourrait être engagé. Cette démarche pourrait se traduire par la rédaction d'une Charte de l'éclairage ou Charte Lumière.

Action complémentaire inscrite à l'Agenda 21 de la Ville de Cognac :

Etablir un programme pour améliorer l'éclairage public (espaces non éclairés et éclairages inutiles)

Pilote de l'action
Commissions Environnement et Cadre de Vie, Infrastructures et Développement économique

Partenaires techniques
SDEG, entreprises des zones d'activités

Partenaires financiers
SDEG, etc.

Budget affecté à l'action
Chiffrage des travaux d'amélioration de l'éclairage extérieur des sites communautaires :
2012 : 5 700 € HT (complexe tennistique, conservatoire de musique et d'art dramatique, CYRC, Espace Découverte)
2013 : 24 600 € HT (centre équestre, camping, hôtel d'entreprise)

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de points lumineux ayant été optimisés
- Evolution de la consommation électrique relative à l'éclairage extérieur et à l'éclairage public
- Nombre de signataires de la Charte Lumière

Objectif 2 MOBILISER, SENSIBILISER ET SOUTENIR LES ACTEURS SOUHAILANT S'ENGAGER EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTION n° 41 Création d'un pôle environnement

Pilote de l'action

Commission Environnement et Cadre de Vie

Partenaires techniques

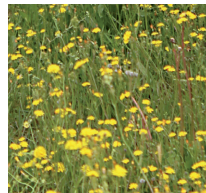
Associations environnementales, écoles, chambres consulaires, entreprises, etc.

Partenaires financiers

A définir

Budget affecté à l'action

En cours de définition à ce jour



La création d'un pôle environnement constitue un projet transversal et incontestablement structurant pour la mise en œuvre de plusieurs autres actions très opérationnelles inscrites au programme d'actions Agenda 21. Il répond à quatre objectifs qui ont été identifiés à la suite d'une mission de définition du projet confiée à une stagiaire pendant six mois en 2011 :

- Informer, éduquer et sensibiliser
- Accompagner l'innovation au cœur du territoire cognaçais
- Coordonner différents projets en lien avec l'environnement
- Participer à un développement durable du territoire

Ce pôle environnement serait notamment décliné en une Maison de la Nature et de l'Environnement (MNE) qui deviendrait un lieu-ressource sur l'environnement et le développement durable (conférences, événements, animations, documentation, etc.). Les associations environnementales du territoire seraient amenées à s'impliquer dans cette structure. Les établissements scolaires du territoire constitueront un public cible incontournable de ce lieu. Le pôle environnement serait également le lieu-ressource pour la communication engagée autour de l'Agenda 21 et de ses actions.



Sur le volet innovation, le pôle environnement devra s'inscrire dans une logique de valorisation inter-filières et de prospection. L'ancrage territorial de ce pôle environnement devra permettre de s'appuyer sur des partenariats et réseaux existants afin de propulser l'innovation sur les questions mêlant préoccupations économiques et environnementales. La création de liens entre le chantier d'insertion de Grand Cognac et le pôle environnement serait également étudiée.



Echéancier



Indicateurs de suivi

- Fréquentation du site
- Nombre d'animations proposées
- A définir après l'étude de pré-programmation

ACTION n° 42 Accompagner la mise en oeuvre d'éco-manifestations

Riche de nombreuses associations sportives et culturelles sur son territoire, Grand Cognac soutient certaines de leurs actions et/ou évènements.

Les manifestations sportives et culturelles ont un impact sur l'environnement : production de déchets, consommation d'eau et d'électricité, hausse des déplacements, etc. Afin de limiter ces impacts négatifs, Grand Cognac souhaite accompagner les associations vers la mise en oeuvre d'éco-manifestations : des manifestations plus respectueuses de l'environnement et répondant aux principes du développement durable.



Ainsi, Grand Cognac rédigera en partenariat avec les principales associations sportives et culturelles du territoire, une charte de l'éco-manifestation afin de les inciter à s'engager en faveur d'évènements plus durables. Ce document référencera un certain nombre de principes à respecter par les associations lors de l'organisation d'évènements sur le territoire (supports de communication recyclés, incitation au covoiturage, recours à l'alimentation locale, etc.).

Pilote de l'action

Commissions Tourisme, Développement culturel, Sports et Loisirs

Partenaires techniques

Associations sportives et culturelles du territoire

Partenaires financiers

Aucun

Budget affecté à l'action

Budget constant de Grand Cognac

Le Conseil Régional a édité en 2007 un guide des éco-manifestations en Poitou-Charentes.

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de signataires de la Charte
- Nombre de manifestations engagées
- Nombre de participants aux éco-manifestations

Objectif 2 MOBILISER, SENSIBILISER ET SOUTENIR LES ACTEURS SOUHAITANT S'ENGAGER EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTION n° 43

Création d'un groupe de suivi et d'évaluation de l'Agenda 21

Pilote de l'action

Direction Générale des Services

Partenaires techniques

Aucun

Partenaires financiers

Aucun

Budget affecté à l'action

300 € par an

L'Agenda 21 a donné lieu à une forte implication de la population tout au long de son élaboration. Ce sont plus de 175 personnes qui ont participé à sa construction durant deux ans. La validation du programme d'actions en Conseil communautaire est venue engager la mise en œuvre des actions retenues.

La participation constitue un principe de conduite inconditionnel de la démarche Agenda 21. Il est souhaitable de la poursuivre durant l'ensemble de la période de mise en œuvre du programme d'actions. Ainsi, la constitution d'un groupe d'habitants volontaires, qui serait amené à se réunir régulièrement tout au long des trois années de mise en œuvre du 1^{er} programme d'actions Agenda 21 est envisagée. Arborant un rôle d'ambassadeurs du territoire, il conviendra de définir les modalités précises d'intervention de ces habitants volontaires. Au sein de ce groupe de suivi et d'évaluation (observatoire de l'Agenda 21), les participants seront amenés à assurer un suivi de l'effectivité de la mise en œuvre des actions, à les évaluer, et à faire part de préconisations d'ajustements de ces actions ou de celles qui rencontreront de possibles difficultés d'activation.

Le Comité de suivi et d'évaluation sera composé de représentants de chacun des GRAL : un membre titulaire et un membre suppléant par GRAL.



Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre d'inscrits (titulaires et suppléants) au Comité de suivi et d'évaluation
- Fréquentation des réunions de ce comité

ACTION n° 44

Mise en place d'une expérience éco-citoyenne auprès de familles volontaires *Familles à énergie positive*

L'association Prioriterre, Centre d'Information et de Conseil Energie, Eau et Consommation, organise depuis 2011, en partenariat avec l'ADEME et les Espaces-Info-Energie, un concours national intitulé *Familles à énergie positive*. Ce concours est un défi d'économies d'énergie, dont l'objectif est de mobiliser le grand public sur les économies d'énergie que l'on peut réaliser au quotidien sans affecter le confort. Il se déroule pendant toute la saison de chauffage, du 1^{er} décembre au 30 avril.

Familles à énergie positive permet à chacun de se mobiliser de façon concrète, efficace et ludique pour diminuer ses consommations, réduire ses émissions de CO2, gagner de l'argent en réduisant ses factures d'énergie. Par ailleurs, le défi se base sur le progrès global en équipe.

Durant l'édition 2011-2012, le défi a réuni près de 9 000 participants au niveau national. En moyenne, les équipes participantes ont réalisé 20% d'économie d'énergie par rapport à l'année précédente, ce qui correspond à 200 € environ d'économie sur leur facture d'électricité.

Grand Cognac engagera en partenariat avec l'Espace-Info-Energie d'Angoulême un appel à candidature auprès des familles du territoire intercommunal qui souhaiteraient s'engager dans ce concours.

200 €

En moyenne, chaque foyer participant aux éditions précédentes de *Familles à Energie Positive* a réalisé une économie de 200 € sur sa facture énergétique.

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de familles engagées
- Réduction des consommations d'énergie relevée
- Réduction des dépenses énergétiques relevée



Pilote de l'action

Commission Environnement et Cadre de Vie

Partenaires techniques

Prioriterre, ADEME, EIE

Partenaires financiers

ADEME, Espace-Info-Energie

Budget affecté à l'action

A définir

Objectif 2 MOBILISER, SENSIBILISER ET SOUTENIR LES ACTEURS SOUHAITANT S'ENGAGER EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTION n° 45

Mise en place de cycles de formation au développement durable ouverts à tous

Pilote de l'action

Commission Environnement et Cadre de Vie

Partenaires techniques

IFREE, GRAINE, etc.

Partenaires financiers

A définir

Budget affecté à l'action

A définir

À l'image du programme *100% Chlorophylle* qui propose depuis près de 10 ans des actions de sensibilisation sur la biodiversité à l'échelle du territoire communautaire, un élargissement des thématiques traitées pourrait être opéré avec la mise en place de temps de sensibilisation-formation au développement durable auprès des habitants. Ainsi, les sujets pourraient évoluer vers les thématiques énergétiques, des éco-gestes, de l'éco-mobilité, etc.

Des partenariats avec des structures de l'éducation à l'environnement et au développement durable notamment devront être noués afin de faire appel à des spécialistes des questions relatives à ces thématiques. A terme, un programme de sensibilisation-formation annuel sera édité afin de proposer aux citoyens une large panoplie de temps de découverte des thématiques liées au développement durable. Cette action ambitieuse d'aller plus loin que la proposition de seules animations durant la Semaine du Développement Durable, pour laquelle Grand Cognac s'engage depuis 2011.

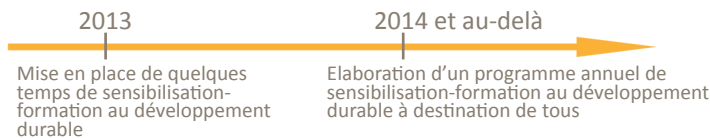


51%

En 2011, environ une personne sur deux déclare avoir une idée précise de ce que signifie l'expression « Développement durable » (source CREDOC pour l'ADEME).

Une attention particulière sera accordée à la nécessité de proposer des temps de sensibilisation-formation destinés et adaptés aux jeunes.

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de temps de sensibilisation-formation proposés
- Nombre de participants

ACTION n° 46

Mise en place d'un Forum Développement Durable



Afin de marquer la fin de la période d'élaboration de l'Agenda 21 et la présentation du programme d'actions Agenda 21 adopté en Conseil communautaire, un Forum Développement Durable sera organisé en 2013, à destination de l'ensemble des citoyens du territoire communautaire.

Ce forum devra alterner les temps de restitution de la démarche, de présentation de l'Agenda 21, avec des temps qui mettront la convivialité à l'honneur. Expositions, cinéma de plein-air, concours photos, buffet durable, pourront être autant de temps qui marqueront le lancement de la mise en œuvre du plan d'actions territorial.

Afin d'attirer un nombre de participants important, coupler ce Forum Développement Durable avec une autre manifestation territoriale pourrait être envisagée. Ainsi, des publics « éloignés » de la démarche Agenda 21 pourraient se sentir intéressés par les animations proposées dans le cadre de ce Forum Développement Durable.

Le bilan effectué à la suite du 1^{er} Forum Développement Durable, pourrait entraîner la programmation d'une 2^{ème} édition en 2014 ou 2015, marquant progressivement, dans le paysage des événements intercommunaux, la place de ce temps réservé au développement durable.

Pilote de l'action

Direction Générale des Services

Partenaires techniques

A définir

Partenaires financiers

A définir

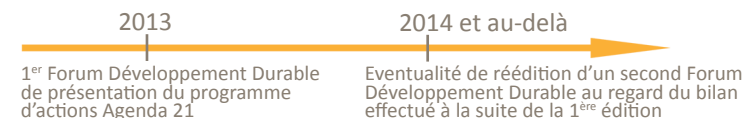
Budget affecté à l'action

3 000 €

1 000

L'objectif fixé par la Stratégie Nationale de Développement Durable 2010-2013 d'atteindre les 1 000 agendas 21 locaux engagés en France d'ici 2013 est en bonne voie.

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de participants
- Questionnaire de satisfaction

Objectif 2 MOBILISER, SENSIBILISER ET SOUTENIR LES ACTEURS SOUHAITANT S'ENGAGER EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTION n° 47 Coopérer avec les communes pour la mise en place d'une politique de développement durable cohérente et partagée

Pilote de l'action

Direction Générale des Services

Partenaires techniques

Communes membres, IFREE, etc.

Partenaires financiers

A définir

Budget affecté à l'action

A définir

L'adoption d'un programme d'actions Agenda 21 par Grand Cognac marque l'engagement de ses élus dans une prise en compte renforcée des principes du développement durable dans son fonctionnement et dans l'ensemble de ses politiques.

Cependant, Grand Cognac ne saurait exister sans ses 14 communes membres. Elles sont parmi les partenaires privilégiés de Grand Cognac. L'Agenda 21 communautaire doit donc poursuivre un objectif particulier : celui de mener des actions conjointes et coordonnées afin que le territoire évolue toujours plus loin dans la prise en compte des principes de développement durable.

Cette volonté d'avancer ensemble dans la poursuite de l'atteinte d'un même objectif final devra se décliner en une organisation méthodologique détaillant concrètement la manière dont Grand Cognac envisage de renforcer la coopération avec les communes membres pour la mise en place d'une politique de développement durable cohérente et partagée.



Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de communes engagées

ACTION n° 48 Inscrire l'Agenda 21 de Grand Cognac dans une dynamique de réseaux

Pilote de l'action

Commissions Tourisme, Développement culturel, Sports et Loisirs

Partenaires techniques

A définir

Partenaires financiers

A définir

Budget affecté à l'action

Aucun

Tout au long de sa construction, l'Agenda 21 a réuni des acteurs variés qui se sont impliqués et ont participé à chacune de ses étapes d'élaboration. Habitants, élus, personnel communautaire, représentants du monde associatif, socio-professionnels, ont été autant d'acteurs qui ont chacun apporté un regard, une vision, des idées qui ont enrichi la démarche engagée.



L'adoption du programme d'actions Agenda 21 ne doit pas être synonyme de coup d'arrêt de cette implication transversale. Au contraire, la mise en œuvre de l'Agenda 21 doit donner l'occasion de renforcer encore son ancrage

dans une dynamique de réseaux. L'articulation avec l'Agenda 21 de la Ville de Cognac et l'implication dans certains réseaux d'échanges d'expériences à l'image du Réseau régional des Agendas 21 locaux doivent être poursuivies dans les années à venir, en accord avec ce principe important d'amélioration continue de la démarche entreprise.

L'un des axes de progrès de l'Agenda 21 sera de renforcer son partage vers l'extérieur, notamment auprès de partenaires extérieurs qui ont parfois été trop peu sollicités.

Echéancier



Indicateurs de suivi

- Nombre de partenaires identifiés
- Nombre de réseaux dans lesquels l'Agenda 21 de Grand Cognac est impliqué

LE RECUEIL D'IDÉES

Parce que la démarche participative engagée a été l'occasion de donner la parole aux citoyens du territoire, parce que des choix ont été effectués par les élus communautaires afin de constituer le premier programme d'actions Agenda 21 de Grand Cognac, parce que les actions non retenues ont malgré tout été proposées, imaginées, argumentées, désirées par les acteurs locaux, le recueil donne l'occasion de les lister.

Ce recueil d'idées d'actions servira de classeur dans lequel pourront y être puisées des contributions dans les années à venir.

Non retenues par les élus en 2013, ces idées d'actions pourraient être mobilisées et mises en œuvre dans les années futures.

Ce recueil doit être compris comme étant un classeur qui, selon l'évolution du contexte, selon les opportunités qui se présenteront, selon les acteurs et financeurs qui pourraient se présenter, pourrait être mobilisé pour mettre en œuvre concrètement certaines idées d'actions qui n'auront pas été inscrites au 1^{er} programme d'actions Agenda 21.

En garder une trace écrite dans ce document de présentation de l'Agenda 21 prouve l'intérêt que portent les élus communautaires aux productions issues des groupes de travail participatifs.

Le chemin parcouru est aussi important que la destination elle-même.

..... Le recueil d'idées

Délocaliser des événements sportifs et culturels sur le territoire communautaire

Création d'une Maison de la Solidarité

Baliser les zones Natura 2000 lorsqu'elles sont traversées par des chemins de randonnée

Engager des actions en faveur de la lutte contre les espèces nuisibles

Renforcer la signalétique du territoire

Proposer des stages de Code de la Route gratuits

Inscription de la Communauté de communes au programme « Abeille, sentinelle de l'Environnement »

Soutenir financièrement l'acquisition de vélos ou véhicules électriques

Engager une réflexion sur le télétravail

Etendre la labellisation *Clé verte* au Moulin de Prézier

Mise en place d'un Forum des Associations à l'échelle intercommunale

Développer une plateforme d'entraide sur le territoire

Améliorer la couverture « téléphonie mobile/internet » sur le territoire

Création d'une journée de la Communauté de communes

Soutenir les repas de quartiers et la « Fête des voisins »

Apporter un soutien financier à tous les projets de constructions privées répondant au BBC/HQE ou aux critères d'écoconstruction

Accompagner la mise en place de jardins familiaux sur les communes de la Communauté de communes

Inciter les communes de la Communauté de communes à adhérer à la Charte Terre Saine

Encourager la mise en place de Plans de Déplacements Entreprises

Rédiger une Charte de la Participation

Renforcer le réseau intercommunal de lecture publique

Développer la participation des jeunes à la vie citoyenne de la Communauté de communes

Création d'une « Banque d'échanges fonciers »

Création de temps de rencontres entre les habitants

Soutien à l'installation de chauffe-eau solaire, pompe à chaleur auprès des particuliers

Structurer la filière des circuits courts sur le territoire

Orienter les habitants vers les sites de covoiturage

Proposer des stages d'éco-conduite auprès des habitants

Accompagner les écoles du territoire dans leurs projets de développement durable

Création d'un Centre d'Art Vivant du Bois en Pays du Cognac

Aide à l'entretien des bois, même privés, pour les rendre accessibles et améliorer le paysage

Développer les microcentrales hydroélectriques

Soutenir les démarches de labellisation des entreprises

Créer un label « Grand Cognac » valorisant les productions locales

Soutenir les AMAP du territoire

Proposer des temps de rencontres avec les habitants afin de leur présenter les composantes de l'habitat charentais

Achat de véhicules électriques à Grand Cognac

Editer un guide de la Communauté de communes

Elaborer une Charte des achats écoresponsables

Développer la visioconférence pour limiter les déplacements

Développer les transports à énergie animale

Création d'un ou plusieurs parcours de santé

Mise en place d'un Espace-Info-Energie sur le territoire

Promouvoir les principes du développement durable auprès des entreprises

Organiser une journée de visite des réalisations communautaires répondant aux principes du développement durable

Encourager les démarches d'éco-quartiers

Installer des composteurs à la base plein-air et au camping

Développer l'accueil « Tourisme vert et responsable »

Mise à disposition de composteurs et récupérateurs d'eau de pluie

Opération « Façades » à renouveler

Création d'un fonds d'aides aux projets d'équipements durables





Protection, préservation, épanouissement, cohésion, dynamisme,

Nous avons à protéger notre atmosphère,

Nous avons à préserver notre biodiversité,

Nous avons à nous préoccuper de l'épanouissement des êtres humains,

Nous avons à assurer de la solidarité et de la cohésion sociale,

Nous avons à promouvoir un développement respectueux des modes de production responsables,

Tels sont les défis, tels sont les enjeux, telles sont les ambitions.

Vaste programme dont on ne saurait taire et ignorer la marche en avant d'ores et déjà enclenchée ; bien des particuliers, bien des entreprises, bien des collectivités, conscients des enjeux dorénavant clairement exprimés décident de participer librement à la concrétisation d'un développement harmonieux et durable pour notre territoire.

C'est le choix fait par Grand Cognac.

C'est aussi celui de voir Grand Cognac inviter les communes de cette Communauté à la suivre dans son sillage.

C'est enfin, avoir à l'esprit que cet Agenda 21 (véritable recueil d'un imaginaire collectif), a su puiser dans une ressource humaine volontaire, libre et fidèle, les moyens de participer à la construction de notre avenir commun et communautaire.

Que les membres des GRAL en soient ici particulièrement et individuellement remerciés.

Marie-Paule GUILLOTON

ABC	Atlas de la Biodiversité Communale
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADIE	Association pour le Droit à l'Initiative Economique
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement
AGVRC	Association pour les Gens du Voyage de la Région de Cognac
AMAP	Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
ANAH	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
APEJ	Association pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes de la Région de Cognac
ARS	Agence Régionale de Santé
ASERC	Association Socio-Educative de la Région de Cognac
CAUE	Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDC	Communauté de Communes
CG	Conseil Général
CR	Conseil Régional
CRER	Centre Régional des Energies Renouvelables
CRPF	Centres Régionaux de la Propriété Forestière
DDT	Direction Départementale des Territoires
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DSP	Délégation de Service Public
EIE	Espace Info Energie
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FREE	Fonds Régional d'Excellence Environnementale
GRAL	Groupe de Réflexion des Acteurs Locaux
GRAINE	Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement
IFREE	Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement
INDP	Institut National du Design Packaging
IREO	Institut Rural d'Education et d'Orientation
IRIS	Initiative Régionale pour l'Insertion et la Solidarité
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux
MAFPAH	Maison d'Accueil Familial pour Personnes Agées et Handicapées
MDS	Maison Départementale des Solidarités
ONF	Office National des Forêts
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PIG	Projet d'Intérêt Général
PLH	Programme Local de l'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PMR	Personnes à Mobilité Réduite
SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Economique
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDEG	Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Couverture : Stéphane Charbeau, Grand Cognac/Marie-Pierre Ravet, Fotolia.

Agence Communication 22 : p.43.

Stéphane Charbeau : p.4-5, 6-7, 8, 11, 24-25, 26, 28, 29, 34, 48-49, 54, 58-59, 81.

t.duqueroix@balloide-photo.com : p.52.

Jean-Pierre Bouron : p.61.

Fotolia : p.21, 27, 31, 36-37, 40, 41, 44, 45, 50, 51, 63, 65, 66, 67, 68, 70, 71, 78-79.

Grand Cognac/Marie-Pierre Ravet : p.3, 29, 32, 38, 39, 43, 50, 68, 69, 70, 71, 76, 82-83.

Grand Cognac
Communauté de communes
50, avenue Paul Firino-Martell
CS 10216 - 16111 cognac Cedex
Tél. : 05 45 36 64 30 - Fax : 05 45 32 15 82
E-mail : contact@grand-cognac.fr

www.grand-cognac.fr

